

EXPLOSIONS NUCLÉAIRES FRANÇAISES DANS LE SUD ALGÉRIEN

La France n'a pas assumé les conséquences de sa politique

P3



LA CHRONIQUE D'ANOUAR AL ANDALOUSSI

Les guerres commerciales n'ont pas de vainqueurs

Les pratiques protectionnistes conduisent nécessairement à une inflation en boule de neige, elles conduisent aussi à des guerres commerciales qui n'auront pas de vainqueurs. Il est évident que les consommateurs sont les premiers à subir les effets du protectionnisme; au contraire, on peut estimer que les travailleurs peuvent en être les bénéficiaires dans les pays dont la balance commerciale est fortement déséquilibrée en faveur des importations. Les conséquences d'une protection ne

sont pas toujours directes mais peuvent être la conséquence secondaire d'un protectionnisme opéré ailleurs. L'objectif central de l'OMC a été, et il est toujours, le libre échange et la suppression des barrières commerciales entre les pays. De cette manière, la compétition devient mondiale et l'efficacité économique sera planétaire au profit des entreprises et au final au profit des consommateurs.

P4

MESURES DE RÉGULATION DU MARCHÉ PENDANT LE RAMADHAN

L'APOCE rassurée

Le président de l'Association de la protection et d'orientation du consommateur et son environnement (APOCE), Mustapha Zebdi, a qualifié mardi à Alger, les mesures prises par les autorités publiques pour réguler le marché national de "rassurantes" notamment pour la disponibilité des produits et la stabilité des prix durant mois de Ramadhan. Invité du Forum du quotidien El Moudjahid, M. Zebdi a indiqué que "depuis l'année dernière, plusieurs ministères poursuivent leurs efforts via des mesures visant à garantir l'abondance des produits et à réguler le marché", d'où "la mise en place de mécanismes ayant largement contribué à la stabilité des prix".

Concernant les mesures prises pour cette année, le président de l'APOCE a salué l'importation anticipée de viandes en prévision du mois de Ramadhan afin d'éviter les fluctuations d'approvisionnement en cette denrée, fortement consommée durant le mois de jeûne, se félicitant par là même les efforts proactifs visant à augmenter la production de certains produits alimentaires de large consommation, tels que le sucre et la semoule, ainsi que l'augmentation du nombre de marchés de proximité à travers le pays. Il a, par ailleurs, affirmé que l'APOCE œuvre, via une communication continue, à faire du consommateur un maillon essentiel dans le processus de régulation du marché en "faisant montrer d'un comportement de consommation responsable, loin du gaspillage".

L'organisation s'emploie à sensibiliser au maximum toutes les catégories de la société, à lutter contre la fraude, à encourager la qualité, en plus d'assurer un environnement sain et propre pour le consommateur et de promouvoir la consommation locale, a-t-il poursuivi.

BANQUE AFRICAINE D'IMPORT-EXPORT

L'Algérie augmente sa participation au capital

Un décret présidentiel autorisant la participation supplémentaire de l'Algérie au capital de la Banque africaine d'import-export "Afreximbank", à concurrence de 2285 actions supplémentaires, a été publié au Journal officiel (JO) n 8. Il s'agit du décret présidentiel n 25-69 signé par le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, le 4 février courant, qui autorise la participation supplémentaire de l'Algérie au capital de la Banque africaine d'import-export, à concurrence de 2285 actions supplémentaires. "Le versement de la participation supplémentaire sera opérée sur les fonds du Trésor public", selon le décret.

A noter qu'en juin 2022, l'Algérie a adhéré à l'accord portant création de l'Afreximbank signé à Abidjan en 1993. Basée au Caire, la Banque africaine d'import-export, est une institution financière multilatérale créée sous le parrainage de la Banque africaine de développement (BAD) dans le but de soutenir le commerce africain.

R.N

INVESTISSEMENTS EN ALGÉRIE

Le grand forcing des Omanais

La délégation omanaise menée par le président de l'Autorité d'investissement d'Oman (OIA), M. Abdulsalam bin Mohammad Al Murshidi et le ministre omanais de l'Agriculture, des Richesses halieutiques et des Ressources en eau a eu plusieurs rencontres avec plusieurs hauts responsables algériens, à leur tête le président Tebboune.

Les Omanais semblent très séduits par les opportunités d'affaires offertes par l'Algérie et se disent prêts à lancer de toute une brassée de projets d'investissements dans divers domaines. Le président de l'Autorité d'investissement d'Oman (OIA), M. Abdulsalam bin Mohammad Al Murshidi, a assuré, dans une déclaration à la presse faite mardi au siège de la Présidence de la République, au sortir de l'audience que lui a accordée le président Tebboune, que des préparatifs sont en cours pour lancer des projets d'investissement par des opérateurs omanais en Algérie dans plusieurs secteurs clés ciblés initialement, à savoir le secteur de la sécurité alimentaire et celui des industries pharmaceutiques. Il a souligné que le président Tebboune a accueilli favorablement "toute forme de coopération entre l'Algérie et le Sultanat d'Oman dans divers secteurs". M. Al Murshidi, est en visite en Algérie à la tête d'une délégation de haut niveau, dans le cadre de la mise en œuvre des résultats de la visite d'Etat du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, au Sultanat d'Oman, fin octobre 2024. Signe du grand intérêt des Omanais pour l'investissement en Algérie, leur insistance à créer un Fonds souverain commun qui donnera une forte impulsion aux investissements dans les deux pays. La question a été d'ailleurs au cœur de la séance de travail tenue mardi entre le président de l'Oman Investment Authority (OIA) et le directeur général de l'Agence algérienne de promotion de l'investissement (AAPI), M. Omar Rekkache. Lors de cette rencontre, M. Al Murshidi a présenté l'expérience réussie de son pays dans la création de fonds de financement bilatéraux communs avec 13 pays, se disant confiant que le projet de fonds commun avec l'Algérie sera "parmi les plus réussis, en raison



des énormes opportunités d'investissement offertes en Algérie et des avantages contenus dans la nouvelle loi sur l'investissement". Il a également mis en avant le succès du partenariat algéro-omanais, citant le projet de la société algéro-omanaise des engrais. Il a, en outre, insisté sur l'importance d'élargir les investissements à des secteurs stratégiques prioritaires, tels que la sécurité alimentaire et sanitaire, à travers le développement de partenariats dans les domaines de l'agriculture, de l'industrie alimentaire et de l'industrie pharmaceutique, outre l'investissement dans les chaînes de valeur liées à ces industries, notamment les industries alimentaires. Pour sa part, M. Rekkache s'est montré réceptif à l'idée de création d'un Fonds souverain commun. "Le projet du Fonds souverain algéro-omanais commun, objet de négociations via les services du ministère des affaires étrangères, constitue un jalon important pour le renforcement des relations économiques entre les deux pays", a-t-il dit. Ce projet "pionnier" aura des résultats très satisfaisants en matière

de renforcement des relations d'investissement entre les deux pays, a-t-il poursuivi, d'autant plus que les deux parties considèrent que ce projet sera "l'un des projets communs les plus réussis, compte tenu du nombre important d'opportunités disponibles en Algérie et des potentialités et avantages offerts". Après quoi, le DG de l'AAPI a affiché la disposition de son agence à réunir toutes les conditions aux investissements proposés par les opérateurs économiques désirant investir en Algérie.

La réunion a abouti à un certain nombre de propositions reflétant les centres d'intérêt communs des deux pays, outre la nécessité de concrétiser des projets concrets. Il a également été convenu de renforcer les partenariats avec des investisseurs privés dans le secteur des industries pharmaceutiques, les deux parties affichant un grand intérêt pour ce domaine. La délégation omanaise a demandé à la partie algérienne de préparer une liste de propositions pour des projets d'investissement prometteurs.

La délégation omanaise a eu aussi une rencontre avec le ministre de

l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche, Youcef Cherfa au cours de laquelle les opportunités d'investissement dans les domaines de l'agriculture et de la pêche ont été passées en revue. Le ministre omanais de l'Agriculture, des Richesses halieutiques et des Ressources en eau a exprimé, au cours de cette réunion, la disponibilité de son pays à développer les partenariats entre les opérateurs algériens et omanais, susceptibles d'augmenter le volume des échanges et d'optimiser les capacités d'exportation vers des marchés extérieurs en Afrique et en Europe, en profitant de la position de l'Algérie en tant que principal portail vers ces marchés. Il a également salué l'expérience algérienne en matière de cultures sahariennes, estimant que le marché algérien regorge d'opportunités d'investissement, y compris dans le domaine de la pêche où le Sultanat d'Oman dispose d'une expertise avérée, sa production halieutique dépassant les 700 000 tonnes/an.

Ali.C

SANTÉ

Le SNCCSP présente une plateforme de revendications

Le ministre de la Santé, Abdellah Saihi a tenu une rencontre avec les membres du Syndicat national des corps communs de la santé publique (SNCCSP), dans le cadre de la poursuite de ses réunions avec les partenaires sociaux et de la consécration du principe du dialogue afin d'améliorer la situation professionnelle des personnels du secteur de la santé, a indiqué, hier, un communiqué du ministère. Lors de cette rencontre qui s'est tenu mardi, en présence de cadres de l'administration centrale, M. Saihi a mis en avant "l'importance d'ouvrir le dialogue avec les partenaires sociaux afin de trouver des solutions à une plateforme de revendications, en prenant en compte toutes les propositions visant à garantir des conditions de travail favorables à l'ensemble des personnels de la santé, y compris les corps communs", a précisé le communiqué.

De leur côté, "les membres du syndicat ont présenté une plateforme de revendications, notamment en ce qui concerne l'amélioration de la gestion de la carrière professionnelle et la mise en place d'un régime indemnitaire spécifique aux corps communs, en tenant compte de leurs conditions de travail et des risques auxquels ils sont exposés, car étant en contact direct avec le personnel médical dans les établissements hospitaliers".

Dans ce cadre, le syndicat a proposé "d'octroyer une prime d'assente de nuit aux techniciens en informatique appelés à travailler de nuit pour assurer le suivi du système de numérisation, notamment avec l'introduction du nouveau système numérisé de l'identifiant national de la santé, ainsi que l'attribution d'indemnités liées aux risques d'infection et aux dangers sanitaires pour les corps communs, en sus des promotions dans les grades et aux postes supérieurs", a ajouté la même source.

M. Saihi "a écouté les préoccupations soulevées par les membres du syndicat, et a réitéré son soutien à leurs revendications", affirmant "la nécessité d'examiner les questions relatives à la carrière professionnelle des corps communs et au régime indemnitaire qui doit être adapté à leurs conditions de travail". Il a, en outre, rappelé que "des projets de lois portant sur les statuts ont déjà été étudiés et a invité le syndicat à formuler une vision globale sur l'ensemble des propositions les concernant", précisant qu'une "réunion avec la commission spécialisée au niveau du ministère se tiendra avant la fin du mois de février plus tard, afin de discuter des questions liées à l'amélioration du secteur de la santé".

R.N

EXPLOSIONS NUCLÉAIRES FRANÇAISES DANS LE SUD ALGÉRIEN

La France n'a pas assumé les conséquences de sa politique

La demande maintes fois adressée par l'Algérie à la France l'exhortant à nettoyer les sites contaminés par les explosions nucléaires dans le Sud du pays, durant les années 1960, est "tout à fait légitime", a estimé le cofondateur et directeur de l'Observatoire des armements, Patrice Bouveret.

La demande des autorités algériennes de nettoyer les sites est bien évidemment importante et tout à fait légitime", a déclaré, dans un entretien accordé à l'APS, le directeur de l'Observatoire des armements, un organisme français indépendant spécialisé dans l'expertise et la documentation liées, entre autres, aux essais nucléaires.

En décembre dernier, le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, lors d'un discours à la Nation devant les deux chambres du Parlement, avait appelé la France à nettoyer les sites contaminés par les explosions nucléaires. "Ne nous donnez pas d'argent, mais venez nettoyer les sites que vous avez contaminés", avait-il insisté. En janvier, la ministre de l'Environnement et de la Qualité de la vie, Nadja Djilali, a indiqué que la France coloniale, responsable d'une catastrophe environnementale dans le Sud du pays, devait "assumer pleinement ses responsabilités historiques, morales et juridiques dans l'élimination de ces déchets radioactifs".

Patrice Bouveret a déploré, à ce propos, le fait que les autorités françaises n'assument pas les conséquences de leurs actes. "Le principal blocage est l'absence de volonté politique des autorités françaises d'assumer concrètement les conséquences de leur politique nucléaire", a-t-il soutenu. Interrogé au sujet de la loi Morin de 2010 dont le but, en théorie, est de permettre l'indemnisation des victimes des explosions nucléaires françaises, M. Bouveret a estimé que cette loi avait pour réel objectif de limiter les bénéficiaires des indemnités.

Algérie-Tunisie

Accord sur l'extradition mutuelle des condamnés

L'Algérie et la Tunisie se sont engagées, dans le cadre d'un accord signé par les ministres de la Justice des deux pays, à se remettre mutuellement les personnes poursuivies ou condamnées par leurs autorités judiciaires compétentes. Cet accord a défini un ensemble de règles et de conditions qui ont précisé les modalités d'application pratique de l'accord. L'article 2 de l'accord, signé entre les deux parties le 15 décembre 2021 et publié dans le dernier numéro du Journal officiel, définit les conditions à remplir. Les crimes concernés sont ceux punis par les lois des deux parties par une peine privative de liberté d'au moins un an ou une peine plus sévère. Si la demande d'extradition vise à exécuter une peine privative de liberté, la durée restante de la peine ne doit pas être inférieure à un an et six mois. Ces dispositions s'appliquent même si les législations des deux parties ne classent pas les crimes dans la même catégorie ou ne leur attribuent pas une qualification similaire. L'extradition ne peut être refusée sur la base du fait que la demande concerne un crime que la partie requise considère comme une infraction fiscale, ou sur la base du fait que sa législation n'impose pas le même type de

taxes et d'impôts ou ne prévoit pas les mêmes régimes fiscaux, douaniers ou de change que la législation de la partie requérante. Si la demande d'extradition comporte plusieurs crimes, chacun puni par la loi des deux parties, et que certaines ne remplissent pas les conditions requises, la partie sollicitée peut accepter l'extradition, à condition qu'au moins l'un des crimes soit extradable. L'accord a détaillé les cas dans lesquels l'extradition peut être refusée, notamment si la personne demandée est citoyenne de la partie sollicitée, la nationalité étant déterminée en fonction de la date des faits pour lesquels l'extradition est demandée. Si la partie sollicitée refuse d'extrader son citoyen, elle doit soumettre l'affaire aux autorités compétentes pour poursuites judiciaires, si nécessaire, sur demande de la partie requérante.

De même, l'article 4 de l'accord précise les situations de refus d'extradition, qui sont obligatoires si un jugement définitif a été rendu par la partie sollicitée ou par un autre pays pour les faits ayant donné lieu à la demande d'extradition, ou si l'action pénale ou la peine est prescrite au moment de la demande d'extradition selon la législation d'une des parties. L'extradition peut également

être refusée si une amnistie générale a été accordée par l'une des parties, ou si la partie sollicitée considère que le crime est de nature politique ou liée à une telle nature.

L'accord définit le crime politique comme étant celui qui porte atteinte à la vie du chef de l'Etat, à son intégrité physique, ou à celle d'un membre de sa famille, d'un membre du gouvernement, ainsi que les crimes à caractère terroriste, ou ceux qui ne sont pas considérés comme tels par les conventions internationales auxquelles les deux parties sont parties. L'extradition peut aussi être refusée si le crime est exclusivement militaire et n'est pas considéré comme un crime selon le droit commun.

En revanche, l'extradition peut être refusée si il existe des raisons substantielles de croire que la personne demandée serait jugée ou condamnée sur la base de sa race, de son sexe, de sa nationalité, de ses opinions politiques, ou si sa situation risquerait d'être affectée pour ces raisons. L'extradition peut aussi être refusée si la demande repose sur un jugement par défaut et que la législation de la partie requérante ne permet pas de contester ce jugement, ou si le crime a été commis hors du territoire de la partie requérante et que la législation de la partie

sollicitée ne permet pas de poursuivre ce crime.

Outre la définition des aspects procéduraux et des documents nécessaires, l'article 10 précise les modalités concernant la saisie et la remise des objets.

Lorsqu'une demande d'extradition est acceptée, la partie sollicitée peut remettre, conformément à sa législation, tous les objets obtenus du crime, utilisés dans le crime ou saisis et considérés comme des preuves. Ces objets peuvent être remis même si la personne demandée n'est pas extradée en raison de sa fuite, de son décès ou de sa disparition, tout en préservant les droits acquis par des tiers de bonne foi sur les objets en question. Si ces droits sont établis, ils doivent être renversés à la partie sollicitée dans les plus brefs délais.

L'article 16 mentionne le cas où la personne demandée s'enfuit avant que les procédures ou l'exécution de la peine ne soient terminées et retourne dans le territoire de la partie qui a demandé l'extradition. Il est précisé qu'elle doit être remise après la réception d'une nouvelle demande d'extradition, sans qu'il soit nécessaire de fournir de nouveaux documents, sauf si de nouveaux faits justifient la demande de nouveaux documents.

R.N



MENSONGES MAROCAINES AUTOOUR DE LA VISITE D'AHMED ATTAF EN SYRIE

L'APS dénonce des «hauts parleurs de l'affabulation»

Dans un commentaire diffusé hier, l'agence Algérie presse (APS) a dénoncé des «élucubrations» et des «mensonges» colportés par des relais médiatiques marocains sur la visite effectuée samedi dernier en Syrie par le ministre des Affaires étrangères Ahmed Attaf.

Pour l'APS, le Maroc «n'a pu dissimuler son immense peine suite à cette visite», et «cette douleur profonde n'aurait pas pu être aussi fidèlement exprimée que par les cris lancés par les thuriféraires obscènes engagés par le royaume sur les médias sociaux et sur leurs différents sites d'information ou plutôt de propagande».

Pour l'agence de presse algérienne, «le royaume du Maroc est devenu la victime de ses propres mensonges et a fini par croire à ses propres élucubrations, fantasmes et délires». Il y a quelques semaines encore, rappelle l'APS, «ces mêmes hauts parleurs de l'affabulation insinuaient que des soldats de l'armée algérienne et du Front Polarisant combattaient aux côtés du régime de Bachar el-Assad».

Aujourd'hui, lit-on encore, «ils évoquent qu'un imaginaire demande de libération de ces soldats a été introduite par le ministre d'Etat Ahmed Attaf lors de sa rencontre avec le président syrien Ahmed al-Sharaa, et que cette dernière a été rejetée».

«Ce ne sont là que de pures inventions pitoyables de misérables dont la seule préoccupation est le dénigrement de l'Algérie, pensant que tout leur est permis pour y parvenir», dément l'agence de presse algérienne. La même source assure que la rencontre du chef de la diplomatie algérienne avec le président syrien a été «exceptionnelle à tous points de vue, très loin des inventions aussi frivoles que celles véhiculées et répétées à satiété par le Maroc».

Tel que l'ont décrit les ministres des Affaires étrangères des deux pays, l'entretien «a porté avant tout sur la réaffirmation de la solidarité de l'Algérie et de son soutien à la Syrie dans cette phase cruciale de son histoire», affirme l'APS.

Pour cette dernière, les fausses informations colportées ne sont ni plus ni moins, qu'une «nouvelle tentative malheureuse, désespérée et sans lendemain qui ne se mesure en fine qu'à l'indigence et au désespoir de ceux qui s'agacent de voir se dissiper toute ambiguïté et doute sur la profondeur des relations algéro-syriennes».

«Ceux-là mêmes, lit-on encore, devenus craintifs de toute action diplomatique algérienne, s'imaginent être la plus grande préoccupation et la finalité suprême de l'Algérie». «Les chiens aboient et la caravane avance!», conclut l'agence de presse algérienne.

R.N

INDUSTRIE AUTOMOBILE

Vers la création d'un réseau national des fabricants de pièces détachées

Ce réseau national renforcera l'industrie des pièces détachées à travers le pays et permettra à l'Algérie de développer une nouvelle stratégie orientée vers l'industrie automobile.

Le ministre de l'Industrie, Sifi Ghrieb, a annoncé, dans une déclaration à la presse, mardi, à l'issue d'une visite d'inspection dans la wilaya de Boumerdès, la création prochaine d'un réseau national des fabricants de pièces détachées pour les véhicules, soulignant que les préparatifs sont en cours pour la constitution de ce réseau, premier du genre à l'échelle nationale. Il a précisé que "des rencontres se tiennent actuellement au niveau de son département ministériel afin d'étudier et de suivre la création d'un réseau national des fabricants de pièces détachées regroupant les différents acteurs du domaine". Ce réseau national "renforcera l'industrie des pièces détachées à travers le pays et permettra à l'Algérie de développer une nouvelle stratégie orientée vers l'industrie automobile", a-t-il ajouté. M. Sifi a assuré, en inaugurant une unité de fabrication de freins automobiles à Larbaâtache (ouest de Boumerdès), avoir ressenti chez les responsables de cette unité "la volonté du constructeur algérien d'investir le domaine de l'industrie automobile et des pièces détachées".

D'autre part, le ministre de l'Industrie qui s'est rendu sur le chantier du projet de la raffinerie de sucre de Larbaâtache, saisie par une décision judiciaire définitive et annexée au Groupe public "Madar", a assuré que "le projet sera prêt et inauguré très prochainement". Il a qualifié la raffinerie de "projet vital et prometteur" en termes de volume de production et des technologies de pointe dont il est doté. M. Sifi Ghrieb a salué les jeunes cadres nationaux qui ont contribué à la relance de ce projet qui "est une fierté pour le pays", soulignant que sa



réalisation, tout comme c'est le cas pour l'usine d'huile de table de Jijel en cours de construction, "rentre dans le cadre des instructions du président de la République, portant sur la relance des unités de production récupérées par l'Etat et leur intégration dans la stratégie nationale visant à consacrer la sécurité alimentaire". La capacité de production prévisionnelle de la raffinerie, construite sur une superficie de 14 ha avec possibilité d'extension, est de

2.000 tonnes/jour de différents types de sucre, grâce à 7 unités de production, avec à la clé, la création de 1.200 emplois. Elle est, également, dotée d'une capacité de stockage de 61.000 tonnes de différents sucre raffinés, équivalant à un mois de production. A noter que lors de sa visite à Boumerdès, M. Ghrieb a procédé, au siège de la wilaya, à la distribution d'autorisations d'exploitation à des investisseurs. Il s'est ensuite rendu dans la commune de Khemis El-Khechna

ou il a inspecté une unité de production de jus, avant de poser la première pierre pour la réalisation d'une unité de recyclage des déchets industriels, puis il a inauguré une usine de production de matériaux isolants à Larbaâtache. A Bordj Menaiel, le ministre a visité la filiale Orfée relevant du groupe BCR, spécialisé en boulangerie, coutellerie, robinetterie, éviers et autres articles de cuisine.

Synthèse : S.A.K

LA CHRONIQUE DE ANOUAR EL ANDALOUSSI

Les guerres commerciales n'ont pas de vainqueurs

Les pratiques protectionnistes conduisent nécessairement à une inflation en boule de neige, elles conduisent aussi à des guerres commerciales qui n'auront pas de vainqueurs. Il est évident que les consommateurs sont les premiers à subir les effets du protectionnisme; au contraire, on peut estimer que les travailleurs peuvent en être les bénéficiaires dans les pays dont la balance commerciale est fortement déséquilibrée en faveur des importations. Les conséquences d'une protection ne sont pas toujours directes mais peuvent être la conséquence secondaire d'un protectionnisme opéré ailleurs. L'objectif central de l'OMC a été, et il est toujours, le libre échange et la suppression des barrières commerciales entre les pays. De cette manière, la compétition devient mondiale et l'efficacité économique sera planétaire au profit des entreprises et au final au profit des consommateurs. L'OMC était l'instrument principal de la mondialisation «heureuse». L'adhésion de la quasi-totalité des pays à l'OMC était perçue comme la preuve du succès de cette mondialisation. Du point de vue de la théorie économique, le libre échange et la suppression des barrières conduisent à l'efficacité de l'économie mondiale, mais dans la pratique, les économies ne sont pas au même niveau de développement ou du moins certaines ne sont pas encore préparées, pour des raisons historiques ou conjoncturelles, à rentrer dans la compétition internationale en raison de leur retard technologique, de la taille de leur marché intérieur... Dans cette compétition, beaucoup d'économies ont vu leur situation se dégrader (par exemple fermeture d'usines, chômage...). La valorisation des matières premières par

les pays en développement a été l'une des limites de cette mondialisation des échanges. La Chine est le pays qui a exploité à fond cette liberté commerciale en saisissant toutes les opportunités pour conquérir tous les marchés du monde grâce à la compétitivité de son économie, ses positionnements sur les segments délaissés par les grandes économies occidentales comme l'industrie manufacturière, l'automobile... Aujourd'hui, la première économie du monde, le chantre du libre échange, se trouve confronté à des déséquilibres dans son commerce extérieur aussi bien avec des économies «amies» qu'avec des pays lointains comme la Chine et d'autres pays asiatiques. Trump décide alors de suspendre les règles de l'OMC et menace beaucoup de pays de mesures protectionnistes très fortes, allant de 10% à 75% de taxes et droits de douane à l'entrée. Les pays, comme le Canada, le Mexique et même l'Europe sont les plus touchés par ces mesures. Le pragmatisme de Trump dans le domaine des relations commerciales, comme ailleurs, est troublant : chaque fois qu'un déséquilibre dans la balance commerciale avec un pays est défavorable aux USA, il introduit les mesures de protection ou impose des produits américains à ce pays, c'est le cas notamment avec l'UE où il veut obliger les européens à acheter davantage de gaz de schiste pour rééquilibrer sa balance commerciale avec ces pays. Cette perspective aura des conséquences sur les exportations algériennes de gaz vers l'Europe. Malgré l'avantage économique que représente le gaz algérien (proximité, transports par gazoducs donc sans procédés de liquéfaction...), les européens risquent de

se voir obligés de préférer le gaz américain. L'avantage du prix du gaz algérien sur celui des USA est très grand pour ne pas affecter significativement les contrats de Sonatrach. L'UE est particulièrement visée par Trump. La croissance de l'économie européenne est fortement dépendante de l'économie américaine (+de 500 Mds de \$ d'exportation vers les USA). Les trois premières économies européennes, l'Allemagne, la France et l'Italie sont à l'arrêt ou en recul. Dans ce contexte européen, la fin de l'année a été encore plus difficile que prévu pour l'économie française, plongée dans une crise politique et budgétaire. Pendant ce temps, la Chine fait plus de 5% de croissance et se voit taxer à 10% de droits additionnels. D'ailleurs, c'est le premier pays qui réagit à la décision américaine ; elle dépose une plainte auprès de l'OMC et procède à des mesures de ripostes dont la reciprocité en matière de niveau de protection tarifaire.

À la question de savoir si l'UE s'est préparée au retour de Trump, la réponse est dans un livre qui vient de sortir (S. Boussois, « Donald Trump : retour vers le Futur 2025). Pour l'auteur, la réponse est clairement non. Il précise : «...Évidemment, on savait les conséquences à venir d'une réélection de Donald Trump, terribles, voire désastreuses pour le Vieux Continent qui patauge depuis des années entre crise existentielle, montée des extrêmes, défiance à l'égard des institutions, crise économique, chômage, difficultés de réindustrialisation, crise politique, effondrement de l'axe franco-allemand, difficultés séries en Allemagne, crise de régime en France ! »

Le Vieux Continent sera le grand perdant du retour de Donald Trump et sur de nombreux plans. Coincée entre les États-Unis et la Russie, avec un conflit à proximité de ses frontières depuis bientôt trois ans, « cela n'a pas enclenché pour autant la constitution tant attendue d'une défense commune, afin de se passer de sa dépendance au biberon du bouclier américain. L'Europe n'a jamais réussi à établir une défense autonome et pleinement intégrée pour plusieurs raisons complexes et interconnectées, qui relèvent de l'histoire, de la géopolitique, de la diversité des intérêts nationaux, et des relations transatlantiques ». C'est cette situation qui met aujourd'hui l'Europe en situation de faiblesse devant l'Amérique.

Il y a trente ans, le ministre belge des Affaires étrangères, Marc Eyskens, caractérisait la situation comme suit : « L'Europe est un géant économique, un nain politique et un ver de terre militaire. » ; Aujourd'hui, elle n'est plus un géant économique, mais toujours un nain politique et certainement une larve militaire.

Angela Merkel alerte sur le malaise européen (mai 2017) : « Nous, Européens, devons vraiment prendre notre destin en main. Nous devons nous battre pour notre avenir, pour notre destinée, seuls, en tant qu'Européens. » En attendant le réveil européen, la guerre commerciale est déclarée et seuls les plus solides vont résister, car personne s'en sera gagnant. C'est pourquoi, il faut toujours anticiper sur ces questions pour ne pas être pris au dépourvu. La prochaine bataille sera celle des matières premières rares dont l'Algérie est directement concernée et même au premier plan.



TIMIMOUN

Lancement d'opérations d'aménagement des lotissements sociaux



Une série d'opérations d'aménagement des lotissements sociaux et d'amélioration urbaine a été lancée dans la wilaya de Timimoun, a-t-on appris mardi auprès des Services de cette collectivité locale.

Dotées d'une enveloppe globale estimée à un milliard de DA, puisée du budget du secteur de l'Habitat et de la Caisse de solidarité et de ga-

rantie des collectivités locales, ces opérations portent sur l'aménagement des lotissements sociaux destinés à l'auto-construction, ainsi que leur raccordement aux réseaux divers (AEP, assainissement et électricité), a-t-on précisé.

Ce programme de développement inclut également des travaux d'amélioration urbaine, notamment le renforcement du réseau routier, la

réalisation de trottoirs et l'installation de l'éclairage public dans diverses communes de la wilaya, a-t-on ajouté de même source. Lors d'une récente visite d'inspection, le wali, Souna Benamar, a mis l'accent sur la nécessité d'accélérer le rythme des travaux et de respecter les normes de réalisation des projets, signifiant que les préparatifs pour l'élaboration des listes no-

minatives des bénéficiaires de 2.500 parcelles de terrain à bâtir sont en cours, en vue de leur attribution prochaine. Les opérations visent à permettre aux bénéficiaires du programme des lotissements sociaux de réaliser leurs habitations et à moderniser le milieu urbain, dans le cadre des efforts déployés pour améliorer le cadre de vie des citoyens, a-t-on souligné.

TIARET

Réouverture de deux polycliniques après leur réhabilitation

Deux polycliniques de la ville de Tiaret ont repris, récemment, leurs activités après avoir bénéficié d'une réhabilitation complète de leurs installations, a-t-on appris, mardi, du directeur de l'établissement public de santé de proximité (EPSP) de Tiaret, Omar Zitouni. M. Zitouni a précisé que les polycliniques "Benamara Fatma", implantée à la cité "Rahma" et "Sadek Mohamed", du quartier Kermane ont bénéficié d'une réhabilitation totale, avec des aménagements de leurs structures, afin d'offrir de meilleures conditions pour la prise en charge des patients et améliorer les conditions de travail du personnel. "Ces opérations ont été réalisées en quatre mois dans le cadre du programme sectoriel", a fait savoir la même source. La réhabilitation de la polyclinique Benamara Fatma a nécessité la mobilisation d'une allocation budgétaire estimée à 26,3 millions de dinars, tandis que la mise à niveau de la polyclinique "Sadek Mohamed" a nécessité 17,5 millions de dinars, a-t-il ajouté. Les travaux ont porté sur l'aménagement des accès destinés aux ambulances, des salles d'accueil et d'orientation, ainsi que la rénovation de l'étanchéité, de la peinture, des réseaux d'éclairage et du chauffage dans les différentes services, tels que les salles de consultation, de radiologie, de laboratoire, de soins de maternité et de pédiatrie, ainsi que de la dentisterie, et enfin l'équipement, a souligné M. Zitouni. Il a également fait état de l'ouverture d'un point de garde nocturne à la polyclinique "Sadek Mohamed" de Kermane, relevant que cette opération "a contribué à assurer une meilleure prise en charge des patients qui se rendaient auparavant dans d'autres polycliniques des quartiers voisins ou aux urgences de l'hôpital "Youssef Damerdjii". Le même responsable a, par ailleurs, annoncé que le quartier Kermane devrait être bientôt renforcé par une nouvelle polyclinique moderne prévue au nouveau pôle urbain. Il a rappelé que la reprise de l'activité médicale à la polyclinique "Benamara Fatma" a permis de réduire la pression sur la polyclinique "Bouïssi Farid", implantée dans la cité "Bellevue", où de nombreux citoyens se rendaient pour effectuer des analyses, des radiographies ou pour des soins urgents pendant la nuit.

BECHAR

2.225 nouvelles places de formation proposées pour la session de février

Plus moins de 2.225 nouvelles places pédagogiques sont proposées pour la rentrée de la formation professionnelle (session de février) dans la wilaya de Bechar, a-t-on appris mardi auprès de la direction de wilaya du secteur. Parmi cette offre de formation, 410 places sont ouvertes en formation résidentielle, 635 en formation par apprentissage, 50 dans les zones rurales et 60 places en formation passerelle, a indiqué responsable du service de formation à la direction de wilaya du secteur, Abdellah Chafi. Selon le même responsable, 780 autres places sont offertes en formation qualifiante, dont 510 pour les bénéficiaires de l'allocation chômage, 185 pour les pensionnaires des établissements de rééducation et 85 pour la femme au foyer. Un total de 86 spécialités, ayant un lien avec les besoins de la région en main d'œuvre qualifiée, est proposé aux futurs stagiaires ayant émis le vœu de suivre une formation professionnelle, au titre de la session de février, a-t-il ajouté. Ces nouvelles places pédagogiques sont proposées à travers trois Instituts nationaux spécialisés de la formation professionnelle (INSFP), neuf Centres de formation professionnelle et d'apprentissage (CFPA), sept établissements de formation privés et un Institut national de formation et d'enseignement professionnels à distance, a-t-il détaillé.

Le secteur de la formation et de l'enseignement professionnels sera renforcé dans la wilaya de Bechar par la réception, durant l'année 2026, d'un INSFP de 500 places à Abadla, spécialisé dans les techniques de l'agroalimentaire, a fait savoir M. Chafi.

GHARDAÏA

11.305 clients alimentés en électricité et en gaz à fin 2024

Plus moins de 11.305 clients ont été alimentés en électricité et de gaz naturel jusqu'à fin 2024 dans la wilaya de Ghardaïa, ont rapporté mardi les services de la direction de distribution de l'électricité et du gaz (Sonegaz-Distribution). Il s'agit de l'approvisionnement en électricité de 7.040 nouveaux abonnés, alors que 4.265 autres ont été raccordés au réseau du gaz naturel au niveau de la wilaya, a-t-on détaillé. S'agissant de l'énergie électrique, 6.955 nouveaux clients ont été raccordés au réseau de basse tension (BT), et 85 autres au réseau de moyenne tension (MT). Avec ces nouveaux raccordements, le nombre total des abonnés de la direction de distribution atteint 140.559 abonnés, a précisé à l'APS, le chargé de communication, Yahia Abbas. Concernant le gaz naturel, 4.265 nouveaux clients ont été approvisionnés dans cette énergie vitale durant la même période, dont 4.262 abonnés sont alimentés par un réseau de basse pression, tandis que trois autres sont approvisionnés à travers un réseau de moyenne pression, portant ainsi le nombre global des abonnés à 90.060 clients.

Le réseau électrique dans la wilaya de Ghardaïa dépasse actuellement 5.913 km linéaires, en sus de l'installation de 3190 transformateurs électriques. Il s'agit aussi de plus de 80 lignes de départs, et huit sources principales d'approvisionnement en énergie électrique, sachant que le taux de couverture électrique à travers la wilaya est de 99,18 %, a-t-on fait savoir.

En matière de distribution du gaz naturel, le réseau de cette énergie qui est de 1.657 km linéaires, dispose actuellement de 15 distributeurs publics de gaz, assurant l'approvisionnement des dix communes de la wilaya a indiqué le même responsable, précisant que le taux global de couverture en cette énergie est de 74,71 %.

BECHAR (PROJET DE VOIE FERROVIAIRE BECHAR-TINDOUF-GARA DJEBILET)

Mise en service de 42 km de fibre optique sur le premier tronçon

Une opération de pose et de mise en service d'un réseau de 42 km de fibre optique a été réalisée sur le premier tronçon du mégaprojet de la voie ferroviaire Bechar-Tindouf (950 km), a-t-on appris mardi de la direction locale opérationnelle de l'entreprise publique Algérie-Telecom (AT). "Nous avons procédé à la réalisation et à la mise en service de 42 km de fibre optique, destinées au renforcement des prestations de téléphonie et d'Internet tout au long de ce premier tronçon qui s'étend de la ville

de Béchar à la frontière de la wilaya avec celle de Béni Abbès, et qui comprend deux gares, celles d'Abadla et de Hammaguir", a affirmé le premier responsable de cette direction Moulay Kihal.

Ce nouveau réseau de fibre optique a permis, dès son entrée en exploitation, le raccordement aux réseaux local et national de téléphonie et d'Internet de quatre bases de vie et technique du groupement d'entreprises publiques chargé de la concrétisation de ce tronçon ferroviaire, selon le responsable du service des

grands clients et entreprises, à la direction locale d'AT, Mustapha Dayam. Ce réseau permettra le raccordement incessamment des gares ferroviaires précitées aux réseaux de téléphonie et d'Internet, a-t-il relevé. Algérie-Télécom, qui se considère comme un véritable partenaire de ce grand projet ferroviaire destiné à la valorisation du gisement de fer de Gara-Djebilet (Wilaya de Tindouf) et au développement du transport ferroviaire (voyageurs et marchandises) du Sud-Ouest vers le Nord du pays, a pro-

cédé auparavant au renouvellement de plus de 20 km de réseau de fibre optique impactés par les travaux du mégaprojet ferroviaire, et ce au niveau de différentes parties du ce tronçon de 200 km, a-t-il ajouté.

Un ambitieux plan de couverture en réseau de téléphonie mobile, tout le long de la voie ferroviaire Bechar-Tindouf-Gara Djebilet a été lancé par l'opérateur public Mobilis, dans le but de couvrir l'ensemble du tracé ferroviaire ainsi que les régions traversées, a-t-on fait savoir.

TRANSPORT FERROVIAIRE

Lancement incessamment des travaux du tronçon Laghouat-Ghardaïa

Les travaux de réalisation du tronçon de la voie ferrée reliant Laghouat à Ghardaïa sur 265 km seront lancés incessamment, a-t-on appris mardi auprès de la Direction des travaux publics et des infrastructures de base (DTP) de Ghardaïa.



Le projet, d'un coût de 186 milliards DA, sera entamé après l'achèvement des études d'identification, de faisabilité, d'expropriation pour utilité publique et d'indemnisation, a affirmé à l'APS le responsable du suivi du projet à la DTP, Mohamed Lamine Ghariga. Une réunion de coordination entre les différents experts et intervenants dans ce projet, dont l'Agence nationale des études et de suivi de la réalisation des investissements ferroviaires (Anesrif) et les ministères des Travaux publics et des Finances, s'est tenue dernièrement à Ghardaïa sous la présidence du wali, Abdellah Abinouar, dans le but de préparer le lancement des travaux.

Cette voie ferrée, une ligne à voie unique avec des ouvrages d'art, constitue un projet structurant visant à désenclaver de nombreuses localités du Sud du pays. Selon le synoptique du projet,

cinq gares pour voyageurs et marchandises sont prévues, à savoir deux (2) dans la wilaya de Laghouat (Bellil et Hassi-R'mel) et trois dans la wilaya de Ghardaïa (Berriane, Oued-Nechou et au lieu-dit Fouinis Métili).

La nouvelle ligne ferroviaire électrifiée, avec trains roulant à 220 km pour les voitures de voyageurs et équipée d'un système de communication GSM-R sur un support de fibre optique, marquera le début d'une ère nouvelle pour le transport ferroviaire national et permettra un développement de l'activité touristique dans les régions du Sud du pays, a expliqué M. Ghariga. Cette ligne générera d'importantes retombées économiques, notamment pour le transport de marchandises, essentiellement les produits énergétiques (carburant), les céréales et les produits agricoles de large consommation. Elle permettra aussi de desservir les zones industrielles en

cours de développement et d'accroître l'attractivité des investisseurs pour participer à la dynamisation du tissu économique du Sud, tout en créant des milliers d'emplois directs et indirects pendant les travaux et des centaines d'emplois permanents dès sa mise en service, a-t-il ajouté.

Le chargé du suivi du projet a fait savoir également que l'étude du projet du tronçon ferroviaire reliant Ghardaïa et El-Mennia est en voie d'achèvement, affirmant que les tracés ont été élaborés en concertation entre les différents partenaires techniques ainsi que la société civile et les élus locaux des localités desservies. Ces projets confirment l'intérêt qu'accordent les pouvoirs publics au renforcement du transport ferroviaire, vecteur essentiel de développement local et de promotion des activités économiques et du bien-être de la population, a conclu M. Ghariga.

NOUVEAU RECORD D'AUDIENCE

Près de 130 millions d'Américains ont regardé le Super Bowl

Quelque 127,7 millions de téléspectateurs aux Etats-Unis ont regardé dimanche, sur le câble ou en streaming, les Eagles de Philadelphie remporter le Super Bowl avec Taylor Swift et Donald Trump en tribunes, soit la plus grosse audience jamais atteinte dans le pays, selon un communiqué du cabinet Nielsen mardi.

Selon Nielsen, un pic d'audience a été atteint durant le second quart-temps avec 137,7 millions de téléspectateurs sur les chaînes Fox, Fox Déportes et Telemundo ou sur la plateforme de streaming gratuit Tubi (propriété de Fox Corporation).

L'audience moyenne s'était élevée à 123,4 millions l'année dernière, et à 115,1 millions en 2023, déjà des années record.

Événement incontournable et spectacle sportif par excellence aux Etats-Unis, la finale du championnat de football américain attire aussi pour son célèbre show musical de la mi-temps, assuré cette année par le rappeur californien Kendrick Lamar.

Les grandes entreprises américaines rivalisent aussi d'imagination pour y placer leurs meilleures publicités, devenues un spectacle dans le spectacle, avec de nombreuses stars à l'écran. En comptant les interruptions, le match dure environ 3h30.

La rencontre se jouait à La Nouvelle-Orléans. Elle a été remportée par les Eagles de Philadelphie (40-22) contre les Kansas City Chiefs, privés d'une troisième couronne d'affilée historique, sous les yeux du président Donald Trump, premier chef d'Etat américain à assister à la finale dans les tribunes.

R.S

WTA

La N.1 mondiale Sabalenka disparaît dès son apparition à Doha

La journée de mardi au tournoi WTA 1000 de Doha a été marquée par un coup de tonnerre avec l'élimination dès son entrée en lice de la N.1 mondiale, la Biélorusse Aryna Sabalenka, battue au deuxième tour après 2 h 36 min par la Russe Ekaterina Alexandrova (26e) 3-6, 6-3, 7-6 (7/5).

Après la perte du premier set, Alexandrova (26e) a réussi le break dans la deuxième manche à 4-3, puis s'est offert trois balles de set sur son service après trois fautes directes consécutives de Sabalenka.

La Russe a gâché les deux premières, mais pas la troisième, qui a vu Sabalenka commettre une nouvelle faute directe pour remettre en selle son adversaire. A 3-0 en sa faveur, après la prise du premier jeu de service adverse, le troisième set et le match semblaient promis à la N.1 mondiale, récente finaliste de l'Open d'Australie. Mais Alexandrova a débrouillé à 4-2, puis s'est procurée trois balles de match dans le jeu décisif à 6-3. La troisième a été la bonne, sur une énième faute directe de Sabalenka. Les têtes tombent

Ce deuxième tour a été fatal à plusieurs autres têtes de série: outre Sabalenka, l'Américaine Coco Gauff (N.3), la Chinoise Qinwen Zheng (N.7), l'Espagnole Paula Badosa (N.9) et les Russes Mirra Andreeva (N.12) et Liudmila Samsonova (N.16) ont été éliminées.

Gauff (3e mondiale) disputait contre l'Ukrainienne Marta Kostyuk (21e) son premier match depuis son quart de finale à l'Open d'Australie. Après un mauvais début, l'Américaine a semblé enfin trouver son rythme dans la deuxième manche, où elle a mené 4-2. Mais elle a ensuite multiplié les fautes directes pour s'incliner en 1h12.

La Tunisienne Ons Jabeur a dominé elle Qinwen Zheng (8e mondiale). La Chinoise, après une année 2024 très réussie (finale à l'Open d'Australie, titre olympique, entre autres), vit un pénible début d'année 2025, qui l'a vue déjà être éliminée prématurément à l'Open d'Australie, dès le deuxième tour.

Ons Jabeur, au contraire, est sur une courbe ascendante: la joueuse de 30 ans, qui fut N.2 mondiale pendant une partie de l'année 2022 et début 2023 avant d'être perturbée par des blessures, a atteint deux quarts de finale d'un WTA 500 en ce début de saison, à Brisbane puis à Abou Dhabi.

Parmi les autres tête de série, la Kazakhe Elena Rybakina (7e mondiale), finaliste du tournoi l'an dernier, est passée sans encombre, tout comme l'Italienne Jasmine Paolini (4e) face à la Française Caroline Garcia.

L'Américaine Jessica Pegula (5e mondiale) s'est également qualifiée en deux sets pour les huitièmes, mais a été poussée au jeu décisif dans la seconde manche par l'Ukrainienne Elina Svitolina (22e) avant de s'imposer 6-3, 7-6 (7/3).

R.S

IGUE DES CHAMPIONS

Le Real Madrid en ballottage favorable face à Manchester City

Le Real Madrid s'est imposé 3-2 à Manchester City au terme d'un barrage aller renversant. Dans les autres matches, la Juventus a pris un léger avantage sur le PSV Eindhoven (2-1). Le Borussia Dortmund aussi a un pied en huitième de finale après sa large victoire au Sporting Portugal (3-0).



La nouvelle version de la Ligue des champions a offert au public un barrage à grands frissons entre Manchester City et le Real Madrid, les deux derniers vainqueurs de la Coupe aux grandes oreilles. Un classique des temps modernes qui a vu le Real prendre le dessus lors du match aller pour cette affiche de stars, avec Erling Haaland, Vinicius Jr ou encore Kylian Mbappé. C'est pourtant City, toujours en convalescence, qui a ouvert le score en première période avec Erling Haaland. Le Norvégien qui n'avait encore jamais marqué contre le Real, a inscrit un doublé (19e, 80e s.p.) mais Kylian Mbappé (60e), Brahim Diaz (86e) et Jude Bellingham (90+2) ont placé les Madrilènes en ballottage favorable avant le match retour. Le club aux quinze titres européens est décidément le roi des scénarios renversants.

Le Real, tenant du titre,

avait déjà fait le coup à City en demi-finale en 2022, avec deux buts dans les dernières minutes pour arracher une prolongation et s'imposer (3-1 a.p., 4-3 pour City à l'aller).

« On était venus ici pour

faire un bon résultat, on a fait un gros match, tous ensemble. On a mal commencé avec ce but qu'on a encaissé mais on est restés calmes », a commenté le milieu français du Real, Aurélien Tchouaméni, sur Canal Plus. « Il fallait qu'on prenne les opportunités qu'ils nous ont données, c'est ce qu'on a fait. Maintenant il y a un deuxième match donc on doit rester concentrés parce que rien n'est joué ». Les deux équipes, lauréates des deux dernières éditions et qui s'affrontent

pour la quatrième saison de suite en C1, se retrouvent à Madrid mercredi prochain.

La Juventus prend une option

Dans les autres rencontres de la soirée, la Juventus Turin est en ballottage légèrement favorable pour atteindre les huitièmes de finale de la Ligue des champions, après avoir arraché une précieuse mais courte victoire 2-1 à domicile contre le PSV Eindhoven. Le match retour à Eindhoven est programmé

mercredi prochain, et la vainqueur de la double confrontation affrontera soit Arsenal soit l'Inter Milan en huitième.

Le Borussia Dortmund s'est imposé 3-0 lors de sa visite au Sporting Portugal. Le Guinéen Serhou Guirassy s'est encore illustré avec le club allemand. Il a inscrit le premier but de la rencontre en seconde période (60e). Avec son but, Guirassy s'impose comme le meilleur buteur de cette Ligue des champions, avec 10 réalisations.

R.S

EN S'IMPOSANT FACE À BREST

Le Paris Saint-Germain prend une bonne option en vue des huitièmes

Ce mardi 13 février, le Paris Saint-Germain s'est imposé lors du match aller des barrages avec un premier but de Vitinha et un doublé d'Ousmane Dembélé (3-0). Avant le match retour au Parc des Princes le 19 février, les Parisiens font le plein de confiance.

Il n'y a pas eu de miracle pour Brest. Dix jours après un duel mouvementé en championnat où les Parisiens l'ont emporté 5-2 lors de la 20e journée, Brest s'est une nouvelle fois incliné face au club de la capitale.

Les hommes de Luis Enrique semblent avoir déjà ouvert en grand la porte des huitièmes de finale de la Ligue des champions lors de cette rencontre sur la pelouse du stade Roudourou de Guingamp, le stade Francis-Le-Blé de Brest n'étant pas aux normes UEFA.

Le Portugais Vitinha a ouvert le score sur penalty (21e) avant qu'Ousmane Dembélé ne frappe à deux reprises (45e, 66e). Brest aurait pu recoller au score après le premier but parisien. Sur un corner, le Séngalo Abdallah Sima avait placé une tête sur le montant gauche de Gianluigi Donnarumma (35e). La seconde période a démarré très fort avec un arrêt à bout portant du portier italien face à Sima (48e) et un but refusé pour hors-jeu du Parisien Désiré Doué (50e).

Dembélé le leader

Ousmane Dembélé en est à 23 buts depuis le début de saison, dont 18 en 11 apparitions sur les deux derniers mois. Sa collection s'enrichit match après match. C'est déjà lui qui avait obtenu le penalty transformé par Vitinha, avec son tir de

renard des surfaces dans une forêt de pieds et de mains brestois.

Sur chacune de ses célébrations, Ousmane Dembélé arbore désormais une tranquillité de roi, lui qui jusque-là était cantonné à être lieutenant – la saison dernière – de Kylian Mbappé. L'expression de son visage a changé pour manifester une détermination de fer, sans besoin d'effusion excessive. Dembélé qui avait dit en début de saison vouloir prendre ses responsabilités, avant de s'embrouiller un temps avec l'entraîneur Luis Enrique, semble avoir franchi un cap mental.

Le match retour au Parc des Princes est programmé mercredi prochain. Le vainqueur de la double confrontation affrontera Liverpool ou Barcelone en huitièmes de finale de la C1.

R.S

AG ÉLECTIVE DE LA FÉDÉRATION ALGÉRIENNE DE FOOTBALL

Walid Sadi, seul candidat à sa propre succession

Le président sortant de la Fédération algérienne de football (FAF), Walid Sadi, est le seul candidat à sa propre succession à la tête de l'instance fédérale pour le mandat olympique 2025-2029, en vue de l'assemblée générale élective (AGE) qui aura lieu le 25 février à Alger (10h00), a indiqué un communiqué de la Commission électorale sur le site officiel.

La Commission électorale de la FAF, présidée par Maître Ali Bouaouina Abderrahmane, a approuvé mardi la candidature unique de Walid Sadi et sa liste composée de 12 membres dont deux vice-présidents ainsi que cinq membres suppléants, a indiqué la même source. Conformément à l'article 8 du code électoral de la FAF, la commission électorale avait fixé la date du 26 janvier 2025 à 17h00, date limite pour le dépôt des dossiers de candidatures, en conformité avec les exigences des nouveaux statuts de la FAF, approuvés par l'assemblée générale extraordinaire (AGE).

A la fin de la date limite, un seul dossier de candidature pour le poste de président a été déposé, à savoir celui du président sortant, Walid Sadi, ainsi que sa liste. La Commission électorale est composée de Maître Ali Bouaouina Abderrahmane (Président), Maître Negroug Othmane (membre), Maître Sellal Hakim (membre), Maître Ouzeguir Mohamed (membre) et M. Bahlou Farid (membre). Walid Sadi avait été élu le 21 septembre 2023 nouveau président de la Fédération algérienne de football (FAF) pour le reste du mandat olympique 2021-2024, en remplacement de Djahid Zefzef, démissionnaire.

La liste de la nouvelle composante de la FAF : Walid Sadi : Président
Nacer Chareb : Vice-président
Mesloug Mohamed Al Amine : Vice-président



Ahmed Kharchi : Membre
Redouane Negadi : Membre
Lahcen Tombouktou : Membre
Imad Amissi : Membre
Fodhil Megharia : Membre
Hacene Ghoula : Membre
Nedjma Derradj : Membre
Nesrine Guettai : Membre

Adel Bendif : Membre
Adjal Touil : Membre suppléant
Djamil Ould Amar : Membre suppléant
Ali Melik : Membre suppléant
Abdellah Mohamed Habarka : Membre suppléant
Mohamed Amine Bachir : Membre suppléant.

R.S

FOOT/ MERCATO D'HIVER 2025

Plusieurs records battus chez les hommes comme chez les femmes

Un total de 5 863 transferts ont été enregistrés (+19,1%) et 2,35 milliards de dollars ont été dépensés (+57,9%) par les clubs dans le football professionnel masculin, deux chiffres sans précédent pour une fenêtre de janvier, a indiqué la Fédération internationale de football (FIFA). Deux nouveaux records chez les femmes aussi, avec 5,8 millions dollars dépensés (+180,6%) et un total de 455 transferts internationaux concrétisés.

D'après le rapport élaboré par la division Juridique et Conformité de la FIFA – désormais basée à Miami –, pas moins de 5 863 transferts internationaux ont été enregistrés en janvier dans le football professionnel masculin.

Ce chiffre est le plus important jamais atteint pour une fenêtre de mi-saison et représente une augmentation de pratiquement 20% par rapport à janvier 2024, précise la même source. De même, les 2,35 milliards de dollars versés en indemnités de transfert constituent eux aussi un nouveau record pour un

mois de janvier. Ce montant est 57,9% plus élevé que celui de janvier 2024, et même 47,1% supérieur à celui de janvier 2023, lorsque la dernière plus haute valeur avait été atteinte, explique l'instance internationale. Le football féminin n'est pas en reste, avec également deux nouveaux records battus pour cette période de l'année.

Les 5,8 millions dollars dépensés par les clubs en indemnités de transfert représentent le plus haut total jamais enregistré pour un mois de janvier, ainsi qu'une hausse de 180,6% par rapport à l'année précédente. De même, 455 transferts internationaux ont été réalisés, soit une augmentation de 22,6% par rapport au précédent record établi en janvier 2024. Pour le football masculin, ce sont les clubs anglais qui ont été les moins avares, avec pas moins de 621,6 millions de dollars déboursés en indemnités de transfert. Ils arrivent ainsi largement devant les Allemands (295,7 millions), les Italiens (223,8 millions), les Français (209,7 millions) et les Saoudiens

(202,1 millions). Côté recettes, ce sont les clubs français qui sont à la fête, avec 371 millions récoltés, suivis par les Allemands (226,2 millions), les Anglais (185,2 millions), les Portugais (176,4 millions) et les Italiens (162 millions). Le Brésil est le pays qui a enregistré le plus d'arrivées (471), devant l'Argentine (265), le Portugal (207), l'Espagne (200) et l'Angleterre (190). En ce qui concerne le nombre de transferts sortants, l'Argentine mène la danse avec 255 départs, suivie par le Brésil (212), l'Angleterre (211), les Etats-Unis (188) et le Portugal (170). Chez les femmes, ce sont aussi les clubs anglais qui ont été les plus dépensiers, avec 2,3 millions déboursés. Ces derniers ont également enregistré le plus de transferts entrants (39). Par ailleurs, la période de transferts de janvier 2025 est la première fenêtre de mi-saison de l'histoire à atteindre plus de 1 million dollars dépensé par les clubs dans le football professionnel féminin.

R.S

FOOT/ LIGUE 2 (19E JOURNÉE)

AS Khroub - US Chaouia et JS Bodrj Menaeil - USM El Harrach à huis clos

Deux rencontres comptant pour la 19e journée du championnat de Ligue 2, programmée ce samedi 15 février, se joueront à huis clos, a indiqué hier la

Ligue nationale de football amateur (LNFA). Il s'agit de AS Khroub - US Chaouia et JS Bordj Menaeil - USM El Harrach. Cette sanction a été prise ce mercredi par la com-

mission de discipline qui a traité les affaires de la 18e journée disputée le mardi 11 février, précise la même source. Pour rappel, le MB Rouissat (44 points) et l'ES

Ben Aknou (42 pts) sont en tête des groupes Centre-Est et Centre-Ouest à l'issue de la 18e journée de Ligue 2 amateur.

R.S

CYCLISME/TOUR D'ALGÉRIE 2025 (4E ÉTAPE)

80 coureurs sur la ligne de départ à Batna, abandon de Nassim Saïdi

Quatre-vingt (80) coureurs ont pris, hier devant le théâtre régional de Batna, le départ de la quatrième étape de la 25e édition du Tour d'Algérie de cyclisme (TAC-2025), prévue entre Batna et Biskra sur une distance de 156,3 km, marquée par l'abandon de l'Algérien Nassim Saïdi, vainqueur du TAC-2024.

Sur les 81 coureurs ayant atteint l'arrivée du TAC-2025 mardi à Batna, un seul coureur a été contraint à l'abandon. Il s'agit de l'Algérien Nassim Saïdi de l'équipe nationale, le vainqueur du maillot jaune de l'édition 2024.

L'Algérien Hamza Yacine (Team Madar Pro-Cycling) a remporté la quatrième étape du Tour d'Algérie cycliste (TAC-2025), courue mercredi entre Batna et Biskra sur une distance de 156,3 km, conservant ainsi le maillot jaune de leader. Impressionnant depuis le début du tour 2025, le coureur algérien de 27 ans a franchi la ligne d'arrivée en 3 heures 23 minutes et 37 secondes, devançant dans l'ordre l'Erythréen Maekele Miltiyas et l'autre algérien Nadjib Mohamed Assal (MC Alger), crédités du même temps. C'est la quatrième victoire de Hamza Yacine en autant d'étapes, confirmant son excellente forme lors de ce TAC2025, ainsi que ses grandes ambitions pour le sacre final.

A l'issue de cette 4e étape, Yacine Hamza a conservé le maillot jaune de leader, le maillot vert du meilleur sprinter, le maillot rouge du meilleur algérien, ainsi que le maillot bleu de vainqueur d'étape. Aujourd'hui, la cinquième étape du TAC-2025 mènera le peloton de Biskra à Bousaada sur une distance de 171,2 km. Inscrit au calendrier de l'Africa Tour de l'Union cycliste internationale (UCI), le Tour d'Algérie 2025 et les trois Grands Prix, placés sous le contrôle d'un collège de commissaires de course, présidé par le Belge Patrick Demunter, seront une étape importante pour récolter des points en prévision des Championnats du monde sur route 2025, prévus pour la première fois sur le continent africain, au Rwanda.

Mardi, Hamza Yacine avait remporté la troisième étape courue entre Sétif et Batna sur une distance de 130,6 km, conservant ainsi le maillot jaune de leader.

L'Algérien est allé chercher sa troisième victoire d'étape sur le TAC-2025, franchissant la ligne d'arrivée avec un chrono de 2h53.32, devant l'Erythréen, Maekele Miltiyas, et le Kazakh, Yevgeni Gidich, de la formation chinoise "Team China Glory", crédités du même temps.

Au classement général des maillots, Yacine Hamza a conservé le maillot jaune de leader, le maillot vert du meilleur sprinter et le maillot rouge du meilleur algérien.

Pour cette 25e édition du Tour d'Algérie, les coureurs sont confrontés à un parcours réparti sur dix étapes traversant les villes de Guelma, Constantine, Sétif, Batna, Biskra, Bousaada, Djelfa, Laâyoune, Ghardaïa et Ouargla.

En marge des 10 étapes du TAC 2025, deux autres épreuves viendront enrichir l'événement: le Grand Prix de la Sondrach, prévu le jeudi 20 février à Hassi Messaoud en hommage à la nationalisation des hydrocarbures en 1971, et le Grand Prix d'Alger "Djamel Boukercha", le samedi 22 février, en mémoire du regretté journaliste sportif de la radio nationale chaîne 3. Inscrit au calendrier de l'Africa Tour de l'Union cycliste internationale (UCI), le Tour d'Algérie 2025 et les trois Grands Prix, placés sous le contrôle d'un collège de commissaires de course, présidé par le Belge Patrick Demunter, seront une étape importante pour récolter des points en prévision des Championnats du monde sur route 2025, prévus pour la première fois sur le continent africain, au Rwanda.

R.S

ESPAGNE

Madrid va régulariser les migrants victimes des inondations du 29 octobre

Le gouvernement espagnol a annoncé mardi la régularisation des migrants en situation irrégulière affectés par les inondations qui ont fait 232 morts le 29 octobre dans la région de Valence, confrontés pour certains à des situations "d'extrême vulnérabilité". Ce dispositif, adopté en conseil des ministres, fait partie d'un paquet de mesures visant à "garantir la sécurité juridique" des étrangers vivant dans les municipalités touchées par les inondations, mais aussi de leurs employeurs éventuels, selon le ministère de l'Inclusion et des Migrations. Il permettra aux personnes sans papiers qui vivaient dans ces communes au moment de la tragédie de bénéficier de "titres de séjour pour circonstances exceptionnelles" d'une durée d'un an, qui les autorisera à "résider et travailler en Espagne", précise-t-il. Les titres de séjour seront par ailleurs portés à cinq ans pour les proches des personnes étrangères décédées durant les intempéries. Quand ces titres de séjour seront caducs, les bénéficiaires pourront demander un renouvellement à l'administration suivant la voie classique. Selon le ministère, le paquet de mesures adopté mardi prévoit en outre le renouvellement automatique des titres de séjour pour les étrangers des zones affectées qui en feront la demande. Le refus ne sera possible que pour des raisons "d'ordre public et de sécurité", est-il précisé. D'après le ministère, ces mesures bénéficieront à 25.000 personnes au total.

LORS DU SOMMET DE PARIS**Une soixantaine de pays signent une déclaration sur l'intelligence artificielle**

Une soixantaine de pays ont signé mardi une déclaration sur une intelligence artificielle inclusive et durable pour la population et la planète, à l'issue du Sommet pour l'action sur l'intelligence artificielle (IA) qui s'est tenu à Paris. Dans cette déclaration, les signataires sont convenus que le sommet a défini une approche ouverte, multipartite et inclusive qui permettra à l'IA d'être fondée sur les droits de l'homme, centrée sur l'être humain, éthique, sûre, sécurisée et digne de confiance. Ils ont également défini des priorités et lancé des actions concrètes pour promouvoir l'intérêt général et réduire la fracture numérique en accélérant les progrès vers les Objectifs de développement durable (ODD). Selon la déclaration, les priorités sont les suivantes: promouvoir l'accessibilité de l'IA, veiller à ce que l'IA soit ouverte à tous, inclusive, transparente, éthique, sûre, sécurisée et digne de confiance, innover en matière d'IA, encourager le déploiement de l'IA sur les marchés du travail, et rendre l'IA durable pour les populations et la planète. Le sommet pour l'action sur l'IA qui s'est tenu à Paris les 10 et 11 février s'est articulé autour de cinq grands thèmes: l'IA d'intérêt général, l'avenir du travail, l'innovation et la culture, la confiance dans l'IA et la gouvernance mondiale de l'IA.

GUERRE RUSSO-UKRAINIENNE**Volodymyr Zelensky se dit prêt à un «échange» de territoires avec la Russie**

Le président ukrainien Volodymyr Zelensky s'est dit, mardi 11 février, prêt à un « échange » de territoires avec la Russie, dans le cadre d'éventuelles négociations de paix sous l'égide des

États-Unis, et estime que l'Europe seule ne serait pas en mesure d'assurer sa sécurité. Si le président américain Donald Trump parvient à amener l'Ukraine et la Russie à la table des négocia-

tions, « nous échangerons un territoire contre un autre », a assuré Volodymyr Zelensky dans un entretien avec le quotidien britannique The Guardian, tout en ajoutant qu'il ne savait pas

quel territoire Kiev demanderait en retour. « Je ne sais pas, nous verrons. Mais tous nos territoires sont importants, il n'y a pas de priorité », a-t-il en effet confié.

ROUMANIE**La Cour constitutionnelle déclare le président du Sénat président par intérim**

La Cour constitutionnelle de Roumanie a déclaré mardi que la présidence du pays était vacante et a confirmé que le président du Sénat, Ilie Bolojan, deviendrait président roumain par intérim mercredi. Cette décision fait suite à la démission du président Klaus Iohannis. Il a fait cette annonce lundi et a confirmé qu'il quitterait le palais Cotroceni mercredi. La Cour a statué que la vacance de la fonction présidentielle

justifiait la nomination temporaire de M. Bolojan au poste de président, conformément à l'article 98 (1) de la Constitution. Ce jugement sera communiqué au Parlement et au gouvernement, et publié au Journal officiel de Roumanie. Klaus Iohannis a annoncé sa démission lundi de son poste, avant que les partis parlementaires d'extrême droite de l'opposition ne décident de le destituer.

PREMIER TOUR DE LA PRÉSIDENTIELLE EN ÉQUATEUR**Le président sortant Noboa dénonce des "irrégularités"**

Le président équatorien sortant, Daniel Noboa, a dénoncé mardi de "très nombreuses irrégularités" lors du premier tour de l'élection présidentielle de dimanche, qui l'a vu devancer d'une très courte tête sa rivale de gauche Luisa Gonzalez. "Il y a eu de très nombreuses irrégularités, et nous sommes encore en train de compter", a affirmé M. Noboa à la radio Centro de Guayaquil, estimant qu'il avait obtenu un "meilleur résultat" dans certaines provinces que les chiffres du dépouillement officiel. "Nous continuons à vérifier dans cer-

taines provinces où il y a des choses qui ne collent pas ou ne correspondent pas au dépouillement rapide de l'OEA (Organisation des Etats américains, ndlr), qui nous donnait un score plus élevé. Le travail (de dépouillement) n'est pas encore terminé", a déclaré le président sortant de 37 ans, l'un des plus jeunes dirigeants du monde, tenant d'une ligne dure face aux cartels de drogue qui gangrènent le pays. M. Noboa n'avait ni célébré ni fait de déclarations dimanche soir à l'issue du scrutin qui donne une égalité technique avec sa

rivale de gauche Luisa Gonzalez. Avec 96% des bulletins dépouillés mardi, M. Noboa (44,15%), donné largement premier par les sondages, devance d'une courte tête Mme Gonzalez (43,95%). Pour remporter la présidentielle au 1er tour, un candidat doit obtenir 50% des voix, ou 40% avec au moins 10 points d'avance sur son premier concurrent. Si un second tour a été envisagé par les instituteurs de sondage, le score de la gauche a surpris les observateurs dans le pays qui s'achemine vers un second tour le 13 avril.

LA PRÉSIDENCE PALESTINIENNE ET LES FACTIONS RÉPONDENT À TRUMP

La Palestine n'est pas à vendre

La présidence palestinienne et les factions palestiniennes ont renouvelé leur opposition au plan du président américain Donald Trump visant à déplacer les habitants de la bande de Gaza, tout en saluant la position du roi jordanien Abdallah II et de l'Égypte, qui rejettent ce plan. Parallèlement, des mouvements se sont lancés au sein de la société américaine pour rejeter ce plan, le qualifiant de « nettoyage ethnique ».

Le président Mahmoud Abbas a réaffirmé que le peuple palestinien est déterminé à rester sur sa terre, tant à Gaza qu'en Cisjordanie et à Jérusalem, déclarant : « La Palestine n'est pas à vendre ». Il a également salué les « positions fraternelles et courageuses » du roi Abdallah II, les considérant comme un prolongement de la position ferme de la Jordanie, soutenant les droits légitimes et justes du peuple palestinien. Le roi Abdallah II a renouvelé, après une rencontre avec le président américain, la position de son pays rejetant le plan de déplacement des habitants de Gaza. Le président Abbas a salué l'annonce du roi de Jordanie d'héberger des enfants malades et blessés de Gaza pour les soigner, et a ajouté : « Cela s'ajoute à ce que le royaume fait en fournissant une aide humanitaire et en gérant des hôpitaux de campagne jordanien à Gaza et en Cisjordanie. »

Il a également salué les « positions fraternelles et courageuses » de l'Égypte, de l'Arabie Saoudite, de la Jordanie, ainsi que de tous les pays frères et amis qui ont rejeté les projets de déplacement du peuple palestinien et d'annexion de ses terres. Ils ont réaffirmé qu'il n'y a pas de paix ni de stabilité sans la réalisation de l'État palestinien et l'insistance sur un cessez-le-feu total, un début immédiat de secours pour le peuple palestinien, et l'assumption par l'État de Palestine de ses responsabilités à Gaza, tout en reconstruisant ce qui a été détruit par l'occupation, selon un plan palestinien-égyptien-arabe soutenu internationalement. Il a insisté sur l'importance de coordonner les efforts et les positions arabes, pour faire adopter la vision de la paix arabe lors du prochain sommet arabe, et a également salué les efforts déployés dans le cadre de la coalition mondiale pour la mise en œuvre de la solution des deux États et l'obtention de plus de reconnaissances internationales pour l'État de Palestine, ainsi que l'organisation d'une conférence internationale pour la paix à la mi-2025, co-présidée par l'Arabie Saoudite et la France.

Le ministère palestinien des Affaires étrangères a appelé le Conseil de sécurité des Nations Unies à « surmonter son incapacité » et à agir d'urgence pour contraindre Israël, en tant que puissance occupante, à mettre fin à son agression et à sa colonisation, et à prendre les mesures nécessaires pour appliquer les décisions de légalité internationale



qui garantissent la fin de l'occupation.

REJET DES FACTIONS

Dans le cadre de la lutte contre le plan de Trump, les factions palestiniennes à Gaza ont organisé une réunion nationale d'urgence, en présence des dirigeants des factions et des représentants des tribus, où elles ont discuté du plan de déplacement forcé et de ses conséquences dévastatrices sur la cause palestinienne. La réunion s'est conclue par une déclaration lue par le leader du Jihad islamique, Khaled Al-Batsh, qui a exprimé le rejet du plan et a souligné que les déclarations de Trump représentent « une déclaration de guerre visant à déloger notre peuple de Gaza ». Il a insisté sur la nécessité de soutenir la résistance du peuple palestinien, appelant les pays arabes et musulmans à assumer leurs responsabilités et demandant également au prochain sommet arabe de « prendre des mesures pratiques pour contrer ces projets criminels de déplacement ». Il a ajouté : « Nous faisons face à un danger existentiel qui nécessite une mobilisation et une unité totales de tous les efforts de notre peuple. » Il a aussi réaffirmé que le peuple palestinien échouerait à faire échouer le plan, déclarant : « Ce que l'ennemi n'a pas réussi à accomplir par le meurtre et l'extermination, il ne réussira pas à le faire par la politique et les séductions. » Il a également souligné que « les projets de déplacement représentent un nettoyage ethnique et nous les combattrons de toutes nos forces », appelant à intensifier

la résistance en Cisjordanie contre l'armée d'occupation.

Lors de la réunion, Abu Bilal Al-Aklouk, président du comité des tribus de Gaza, a déclaré : « Nous disons à Trump que si votre pays est à vendre ou à changer, Gaza et la Palestine ne seront jamais une terre de substitution. » De son côté, Mohammed Al-Breem, porte-parole des Comités de résistance populaire, a défié la décision et les menaces de Trump, en déclarant : « Nous sommes prêts à faire des sacrifices pour que ce plan ne passe pas », appelant les pays arabes et musulmans à « se lever et soutenir la Palestine », soulignant que ce plan menace la sécurité arabe et islamique. C'était la première réunion publique des dirigeants des factions palestiniennes à Gaza depuis le début de la guerre contre Gaza.

Elle a eu lieu sous une tente installée par les habitants de Gaza, qui ont dû abandonner leurs maisons et bureaux détruits lors de la guerre.

DECLARATION DE HAMAS

Le mouvement Hamas a publié une nouvelle déclaration saluant les positions de la Jordanie et de l'Égypte, opposées à l'expulsion et à la terre de substitution, tout en réaffirmant qu'un plan arabe de reconstruction de Gaza sans déplacer ses habitants est en cours.

Dans son communiqué, Hamas a déclaré : « Nous considérons que la position de la Jordanie est un prolongement de sa position de rejet des projets de déplacement, de co-

lonisation et de terres de substitution, qui cherchent à effacer l'identité de notre peuple palestinien et à mettre fin à sa juste cause. » Le mouvement a souligné que les plans de Trump « visent à effacer l'identité de notre peuple palestinien et à mettre fin à sa juste cause », affirmant que le peuple palestinien « restera attaché à sa terre et à son pays, et ne acceptera aucune solution qui diminuerait ses droits légitimes à la liberté et à l'indépendance. »

CAMPAGNES DE REJET AMÉRICAINES

En réponse au plan de Trump, des militants et des organisations de droits de l'homme aux États-Unis ont lancé une campagne en ligne sur les réseaux sociaux intitulée « Gaza n'est pas à vendre », rejettant le plan de déplacement proposé des habitants de Gaza vers les pays voisins.

Les campagnes américaines de rejet qualifient ce plan de « nettoyage ethnique ».

Selon l'agence de presse palestinienne officielle « WAFA », les militants ont exprimé leur colère face aux plans de déplacement rejetés par les Palestiniens et les peuples libres soutenant leurs droits légitimes.

Ils ont insisté sur la nécessité de trouver une solution juste et globale à la question palestinienne, rejettant les solutions fragmentées qui contribuent à approfondir le conflit dans la région.

Plus de 90 organisations américaines et internationales ont signé une déclaration condamnant les propos de Trump sur le déplacement des habitants de Gaza et l'annexion de leurs terres.

Ces organisations ont souligné que ces propos représentent un « appel explicite au nettoyage ethnique » et qu'ils violent le droit international, en particulier la quatrième convention de Genève. Elles ont ajouté que leur mise en œuvre constituerait un « nettoyage ethnique » et ont appelé la communauté internationale à prendre une position ferme contre toute tentative de redessiner la carte démographique de la région par la force. Elles ont réaffirmé que « la Palestine est la terre du peuple palestinien, et toute participation à leur expulsion, facilitation ou soutien constitue une violation de chaque principe du droit international, sape l'ordre international fondé sur la loi, détruit la réputation des États-Unis dans le monde et est un acte immoral. »

R.I

CISJORDANIE

El "Qassam" annoncent avoir tué des militaires sioniste dans le camp de Nour Shams

Les Brigades Izz al-Din al-Qassam, la branche armée du mouvement Hamas, ont annoncé hier avoir tué et blessé des militaires israéliens lors d'une embuscade menée en collaboration avec les Brigades al-Quds, la branche armée du Jihad islamique, dans le camp de réfugiés Nour Shams à Tulkarem, au nord de la Cisjordanie occupée. Le bataillon de Tulkarem des Brigades Izz al-Qassam a indiqué dans un communiqué avoir réussi, « avec les Brigades al-Quds, à tendre une embuscade bien préparée à une unité d'infanterie de l'ennemi dans le quartier Al-Manshiya du camp de Nour Shams. » Ils ont précisé que l'embuscade a fait des vic-

times parmi les membres de l'unité, « entre morts et blessés », sans que l'armée israélienne ne réponde immédiatement à cette déclaration des Brigades Izz al-Din al-Qassam. L'armée israélienne poursuit actuellement son opération militaire dans le camp de réfugiés Nour Shams depuis quatre jours. Plus tôt mercredi, l'armée israélienne a averti les Palestiniens du camp de Nour Shams de quitter leurs maisons et les a soumis à des fouilles et des interrogatoires sur le terrain avant de leur permettre de quitter le camp, selon des témoins oculaires. Le 21 janvier dernier, l'armée israélienne a lancé une agression militaire contre le nord de la Cisjordanie, en commençant par la ville

de Jénine et son camp de réfugiés ainsi que les villages voisins, ce qui a entraîné la mort de 25 Palestiniens, selon le ministère palestinien de la Santé. L'armée israélienne a ensuite étendu son agression à la ville de Tulkarem le 27 janvier, faisant cinq martyrs palestiniens, puis le 2 février a lancé une autre opération dans la ville de Tamoun et le camp de réfugiés d'Al-Fara'a dans le gouvernorat de Tubas, avant de se retirer de Tamoun après sept jours et du camp d'Al-Fara'a après onze jours. Dans la matinée du dimanche, l'armée israélienne a élargi son agression pour inclure le camp de Nour Shams, à l'est de la ville de Tulkarem, prétendant que ses forces avaient

visé « plusieurs suspects et arrêté d'autres. » Des explosions et des tirs peuvent être entendus dans les camps ciblés, tandis que l'armée israélienne déploie davantage de forces, effectuant des destructions, des démolitions et des explosions, provoquant un mouvement continu de fuite des habitants des camps du nord de la Cisjordanie vers les villages voisins.

Depuis le 7 octobre 2023, l'armée israélienne et les colons ont intensifié leurs attaques en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, faisant 911 martyrs palestiniens, environ 7 000 blessés, et l'arrestation de 14 500 autres, selon les données officielles palestiniennes.

R.I

FESTIVAL NATIONAL UNIVERSITAIRE DU MONODRAMA À EL-OUED

Sept œuvres à l'affiche de la 10^e édition

La dixième édition du Festival national universitaire de la monodrame, organisée par la Direction des œuvres universitaires El-oued, se déroulera du 19 au 23 février 2025.

Sept (7) œuvres ont été retenues pour cette "édition arabe" du Festival national universitaire du monodrame. Les œuvres seront présentées par des troupes théâtrales amateurs représentant les établissements universitaires et les directions des œuvres universitaires des wilayas de Constantine, Ouargla, Tlemcen, Adrar, Sidi Bel-Abbès et Guelma. Ces représentations en monodrame ont été sélectionnées parmi une trentaine

d'œuvres réceptionnées par le comité de lecture et de sélection sur des critères ayant trait à ce genre artistique, dont le contenu du texte théâtral, les modes d'interprétation, la scénographie et la mise en scène adaptée au monodrame. Les œuvres traitent de différents thèmes inhérents aux questions, préoccupations et attentes des étudiants, à travers les monodrames, dont "Restes de rêves" (El-Oued), "Pas de chaleur dans les cendres" (Guelma), "le



Revenant" (Adrar), "Le complexe" (Sidi Bel-Abbès) et "Un moment" (Constantine). Des ateliers de formation thématiques (théâtre, cinéma, écriture dramatique,

monologue et mise en scène), en plus de communications académiques sur ce monodrame, figurent au menu de ce Festival national universitaire.

R.C

Festival du court métrage de Clermont-Ferrand: Le Grand prix décerné à un réalisateur algérien

Le festival international du court métrage de Clermont-Ferrand a attribué le Grand prix de la compétition national à "Généalogie de la violence", de Mohamed Bourouissa (artiste né en Algérie en 1978). Il travaille dans son œuvre la photographie, l'installation, la sculpture, le film et la musique. "Généalogie de la violence" est un film (2024) autour de la dépossession du corps, de la domination, explorant les différentes sensations impalpables et intérieures qui nous traversent dans des situations précises. Il prend pour point de départ une arrestation par la police, pour un banal contrôle d'identité dans une banlieue générale. Ce film d'une très grande qualité technique utilise des effets spéciaux pour entrer dans le ressentiment de celui qui est dépossédé de son corps, pour parler de la ville avec de la photogram-

métrie et dématérialiser l'espace et les êtres. Cette composition, qui tient en haleine, n'est pas un documentaire sur la violence, celle des réseaux sociaux et de la saisie d'images devenues virales. Avec cette œuvre, on entre dans une constellation d'émotions, de sensations. De son côté, Philippe Rebot a été récompensé du Prix d'interprétation masculine pour sa prestation dans Mort d'un acteur d'Amélie Rateau tandis que Fredrika Stahl a remporté le Prix de la meilleure musique originale pour Soleil gris, réalisé par Camille Monnier. Cette même section a vu le Prix étudiant être attribué au "Diable" et "la bicyclette" de Sharon Hakim. "43° à l'ombre de Pauline Bailay a eu Mention spéciale du jury étudiant. Le court métrage "Upshot" de la cinéaste palestinienne Maha Haj a rem-

porté le Prix du Public International au 47e Festival International du Court Métrage de Clermont-Ferrand.

Upshot a déjà été acclamé par la critique, remportant le Golden Pardino au 77e Festival du film de Locarno et l'Étoile d'or au septième Festival du film d'El Gouna.

Le film se déroule dans le contexte des troubles qui secouent Gaza. Il suit Sulaiman et Lubna, un couple en deuil qui se réfugie dans une ferme isolée et brumeuse pour échapper à leur douleur. Leur sentiment de réconfort fragile est perturbé par un visiteur inattendu qui les force à affronter une vérité déchirante de leur passé.

Coproduction palestinio-franco-italienne, Upshot réunit les acteurs palestiniens Mohammed Bakri, Areen Omari et Amer Hlehel.

N.C

Illizi: une vingtaine d'artistes nationaux et étrangers à l'exposition N'Ajier d'arts plastiques

Vingt-deux (22) artistes nationaux et étrangers ont pris part à l'exposition N'Ajier d'arts plastiques, placée sous le thème "rythmes visuels sur les étendues du Tassili". Cette manifestation culturelle (10-13 février) est riche d'une gamme diverse d'œuvres signées par quatorze (14) plasticiens issus de différentes régions du pays et des artistes venus de Tunisie et de Libye, représentant différentes écoles et tendances de cette discipline, allant du réalisme à l'abstrait en passant par le classicisme. Ce regroupement culturel vise l'encouragement des participants à valoriser leurs œuvres, procéder à un échange de connaissances et d'expériences artistiques, et de mettre en exergue l'importance de cet art dans la préservation du legs culturel, ainsi que la promotion des activités touristiques dans la région.

R.C

Le Festival international du théâtre du Sahara d'Adrar institutionnalisé

Le festival culturel international annuel du théâtre du Sahara a été institutionnalisé à Adrar par un décret ministériel, paru au dernier Journal officiel n° 7. Signé par le ministre de la Culture et des Arts, Zouhir Ballalou, l'arrêté du 21 Rajab 1446 correspondant au 21 janvier 2025, porte institutionnalisation du "Festival culturel international du théâtre du Sahara", conformément au décret exécutif 03-297 du 10 septembre 2003, modifié et complété, fixant les conditions et les modalités d'organisation des festivals culturels en Algérie. Le nombre des festivals institutionnalisés s'élève à 176 dont 29 internationaux, 33 nationaux et 114 locaux, dédiés à des domaines artistiques notamment le cinéma, le théâtre, la musique, la danse, la littérature, le livre ainsi que les arts et plastiques et populaires.

R.C

Devient un succès local remarquable: Le film "Hobal" bat des records au Box office saoudien

Le film saoudien Hobal, réalisé par Abdulaziz Alshlahei, est entré dans l'histoire en tant que film indépendant à la croissance la plus rapide du royaume, dépassant les 500 000 entrées en seulement quatre semaines. Depuis sa sortie le 2 janvier, Hobal a vendu 527 000 billets et a rapporté environ 5,8 millions de dollars. Il a maintenu sa domination au box-office saoudien, occupant la première place pendant quatre semaines consécutives. Après une semaine d'ouverture avec 119 717 entrées, le film a continué à afficher complet dans les grandes villes comme Riyad et Djeddah, ainsi que dans les zones rurales, qui ont représenté plus de 20 % du total des ventes de billets. En étendant sa portée au Koweït, aux Émirats arabes unis, à Oman et à Bahreïn le 23 janvier, Hobal a déjà assuré plus de 87 000 entrées supplémentaires dans la région. Depuis la levée de l'interdiction du cinéma pour des raisons religieuses, l'Arabie saoudite est devenue le premier marché cinématographique de la région Moyen-Orient-Afrique du Nord, le public se rendant en masse dans les salles de cinéma, attiré à la fois par les superproductions Hollywoodiennes et par un nombre croissant de succès locaux. "Hobal" a été tourné à grande partie dans les nouveaux studios Bajrak, près de la ville futuriste de NEOM, et dans les paysages désertiques et montagneux de la côte saoudienne de la mer Rouge à Tabuk. Il s'agit du troisième long métrage d'Alshlahei, faisant suite à son drame révolutionnaire "Le Tambour de la vengeance". "Tambour", qui est sorti sur Netflix, était la candidature de l'Arabie saoudite à l'Oscar du meilleur long métrage international en 2022.

N.C

Sélectionné pour représenter la Palestine aux Oscars 2025: "From Ground Zero" en salles mercredi en France

Le film "From Ground Zero", sélectionné pour représenter la Palestine à la cérémonie des Oscars 2025, est sorti en salles en France mercredi.

Composé de 22 court-métrages réalisés à Ghaza pendant les premiers mois du génocide perpétré par l'entité sioniste, le film concourra dans les catégories "Meilleur film international" et "Meilleur documentaire", ont rapporté des médias palestiniens.

En juillet dernier, Rashid Masharawi présentait "From Ground Zero" dans une tente installée juste à l'extérieur de l'en- ceinte du festival de Cannes.

Son film y avait en effet été refusé, après divers allers-retours de l'équipe de programmation, sous prétexte de garantir un "festival sans polémique". En protestation, le réalisateur avait donc organisé sa propre projection et recueilli beaucoup de soutiens.

Le projet "Ground Zero" a été lancé par Rashid Masharawi, réalisateur palestinien originaire de Ghaza, dès le début de la campagne génocidaire de l'entité sioniste à Ghaza, après le 7 octobre 2023. Le réalisateur déplorait le manque d'espace laissé aux voix ghazaouies et souhaitait encourager la documentation de leur quotidien. Les images rassemblées

présentent ce que ce quotidien a ou comporte, pendant ces mois de génocide de la part de l'entité sioniste, comme dangers, horreurs mais aussi espoir, solidarité et résilience. Après le 7 octobre 2023, Rashid Masharawi a créé le "Masharawi Fund for Ghaza Films and Filmmakers", afin de collecter des fonds pour permettre la réalisation des projets de 22 cinéastes de Ghaza, en vue de réaliser un film composé de 22 courts métrages. Ce projet a laissé libre court à la multiplicité des points de vue, garantit autant que possible la faisabilité des tournages, forcément courts et dispersés dans l'espace de la bande de Ghaza, et illustre la

fertilité créative en empruntant à différents genres : fiction, documentaire, docu-fiction, animation voire expérimental. "Ground Zero" prend racine dans la conscience de Rashid Masharawi sur la nécessité d'avoir des traces de ces vécus, pour que la mémoire soit conservée et que l'histoire de l'occupation de la Palestine ne puisse être réécrite sans prendre en compte celle des Palestiniens et particulièrement ceux de Ghaza. Mais, il est aussi un espace pour les Ghazaouis d'exprimer leur créativité et leur imagination, pour tisser et raconter le réel avec poésie et lucidité.

R.C

ITÉLÉ

TF1 Mademoiselle Holmes

21h10



Charlie est bouleversée par les photos vues chez Ben. Elle retrouve Samy sur une nouvelle enquête de disparition. Deux sœurs ont été agressées et l'une d'elles a été enlevée.

france 3 Meurtres à...

21h05



Lors de l'inauguration d'une exposition sur l'Inquisition dans un célèbre château, les visiteurs découvrent avec effroi le cadavre mutilé d'une jeune femme dans une cage de torture.

CANAL+ Dexter : Les Origines

21h10



La police enquête sur l'enlèvement du fils du juge Powell spécialisé dans la lutte contre les cartels de la drogue à Miami. Ce dernier a reçu un colis contenant un doigt coupé.



CANAL+ CINEMA Royal hôtel

21h00

Deux amies américaines, Hanna et Liu, trouvent un poste au "Royal Hotel". Bientôt, elles se retrouvent piégées au milieu de nulle part.

VISION



W9 Alice de l'autre côté du miroir

21h10



Après avoir longuement navigué, Alice Kingsleigh rentre à Londres en 1875, pour se retrouver confrontée à des problèmes d'argent et aux préjugés sexistes.

TF1 SERIES FILMS

New York, section criminelle

21h05



La fille d'un ancien ambassadeur est retrouvée brutalement assassinée à son domicile. Les inspecteurs Goren et Eames commencent par interroger son ex-petit ami rongé par la jalousie.

Mad Max : au-delà du dôme du tonnerre

21h00



Max, de retour, s'est fait dépouiller de son maigre bien. Suivant le voleur, il arrive à la ville du Troc, où règne Entity.

90 millions de disques vendus : Shakira lance à Rio sa première tournée mondiale en sept ans



La chanteuse a lancé mardi à Rio de Janeiro au Brésil sa première tournée mondiale en sept ans pour son dernier album, intitulé "Las mujeres ya no lloran" (Les femmes ne pleurent plus), récompensé d'un tout récent Grammy. La Colombienne au style éclectique a embrassé le stade Olympique Nilton Chaves, à la capacité de quelque 46 000 personnes, en alternant ses tubes les plus populaires et des titres de ce 12e opus. La chanteuse a notamment interprété "Shakira Bzrp Music Sessions, Vol. 53", titre devenu viral sur les plateformes de streaming et qui fait écho à sa séparation très médiatisée avec l'ex-footballeur espagnol, Gerard Piqué, en juin 2022.

"La musique guérit", a affirmé Shakira aux spectateurs, dans un appel à la "résilience".

"Aimer quelqu'un d'autre, c'est très bien, mais c'est mieux de s'aimer soi-même", a-t-elle lancé. Il s'agit de la première tournée depuis 2018 de la star colombienne, qui avait accédé à une célébrité planétaire avec "Whenever, whenever" en 2001.

De la pop au reggaeton, en faisant un détour par la salsa et la bachata dominicaine, Shakira a occupé la scène à Rio pendant deux heures et demie, quelques jours après avoir reçu le Grammy du meilleur album pop latino. Une récompense qu'elle a dédiée aux migrants menacés d'expulsion des États-Unis par le président Donald Trump.

La star colombienne a aussi repris des classiques tels que "Hips Don't Lie", "Chantaje" et "Waka Waka", hymne de la Coupe du monde de football 2010 en Afrique du Sud.

Forte de plus de 90 millions de disques vendus dans le monde et de quatre Grammy reçus aux États-Unis, parmi une montagne d'autres prix, Shakira est l'une des artistes latines les plus populaires de tous les temps. Au cours de cette tournée, elle doit enchaîner d'ici fin juin, près de 50 dates en Amérique latine, puis aux États-Unis et au Canada.

Quotidien National d'Information
Édité par la SARL NATION EDITION
Capital social de 100 000,00 DA

**Directeur général
Omar ATTIA**

**Directeur de la Publication
Mohamed BOUAZDIA**

Impression
Centre : SIA
Est : SIE
Sud : SIA
Ouest : SIO

Distribution
Centre : La Nation
Est : La Nation
Sud : La Nation
Ouest : La Nation

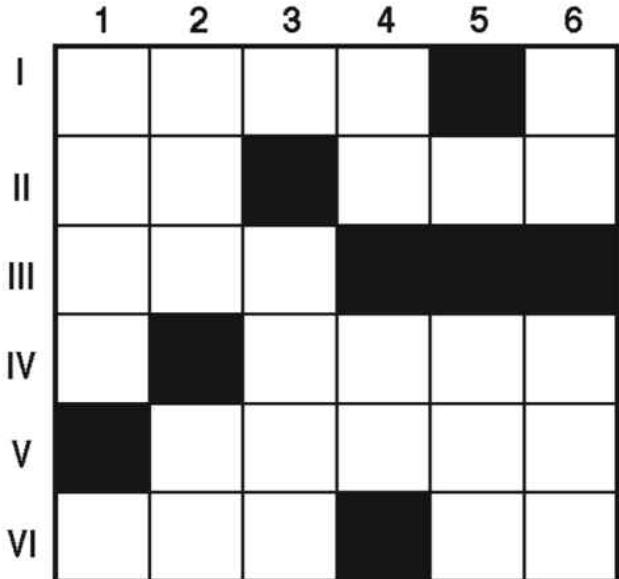
POUR VOTRE PUBLICITE S'ADRESSER A :
l'Entreprise Nationale de communication,
d'Édition et de Publicité »
Agence ANEP 01, Avenue Pasteur Alger.
Téléphone : 020 05 20 91 / 020 05 10 42
Fax : 020 05 11 48 / 020 05 13 45 / 020 05 13 77
E-mail : agence.regie@anep.com.dz
programmation.regie@anep.com.dz
agence.oran@anep.com.dz
agence.annaba@anep.com.dz
agence.ouargla@anep.com.dz
agence.constantine@anep.com.dz

Siège social
03, rue Ali Boumendjel, Square Port-Saïd, CASBAH
Siège de la rédaction
03, rue Ali Boumendjel, Square Port-Saïd, CASBAH
Tél/Fax : 023 46 32 76
Email : lanationquotidien@gmail.com -
Site : www.journal-lanation.com

RIB : BDL 005 00170 4002162000 18

Tous les manuscrits, lettres et tous documents remis
à la rédaction ne sont pas rendus et ne peuvent faire
l'objet d'une quelconque réclamation

Nombres croisés



HORIZONTALEMENT

- I. Une année révolutionnaire. II. Un département bien connu des rappeurs français. Début du règne de la dynastie capétienne. III. Début de l'Hégire, point de départ du calendrier musulman. IV. En mètres, la longueur d'un mille nautique. V. En lieues, la longueur d'un voyage sous-marin. VI. Carré de 11. Quelques année de mariage pour des noces de saphir.

VERTICIALEMENT

1. Une année importante pour la décolonisation. 2. Charles Martel stoppe les Maures à Poitiers. Un chiffre qui rappelle les flics. 3. Le vrai début du XXIIème siècle. 4. Presque cent. L'âge limite des cardinaux pour voter lors d'une élection papale dans un conclave. 5. Un nombre fétiche pour une célèbre paire de jeans. 6. Cube de 3. Un petit modèle de la gamme Peugeot.

Grille muette N° 1105

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									

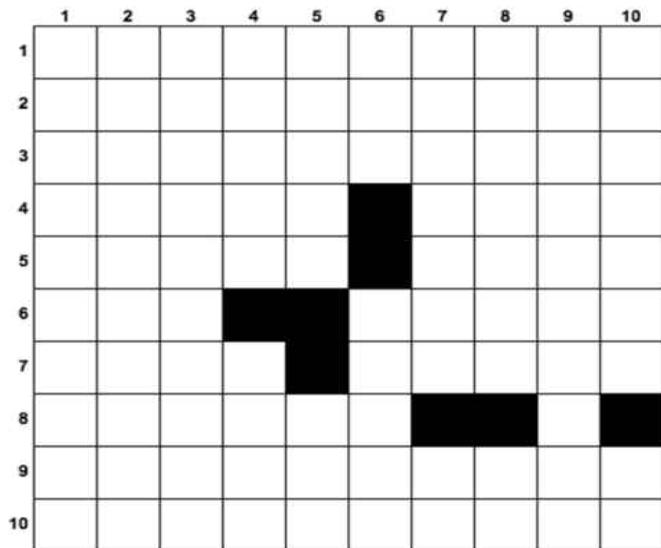
Horizontalement

- 1 Ont donc la tête basse.2 Des grammes pour des litres...3 Élégante jeune femme riche d'un temps passé.- Petit frère d'Erasmus.4 N'est pas le fruit d'une expérience.- Sont placées pour un avoué.5 Des socialistes d'un temps passé.- N'est encore pas aboli.6 Papa d'Albion.- Manifold.7 Gaves.- Régime de neutre.- Élément de Crookes.8 Chando.- Fondue dans Maasgouw.9 Tae-dium vitae.10 Physostigmine.- Infiniment peu de temps.

Verticalement

- 1 Ici, pas ailleurs.2 Prennent du recul.3 Canivettiste en personne.4 Mesures en acoustique.- Radar embarqué ou complice de Mirès.5 Fait partie des issues.- Capitale de l'Arménie en l'an mil.6 Faisait du calibrage.- Provoque des larmes.7 Peut être explicatif.- Le Chevalier Déshérité.8 Petites coupures grecques.- Le madrilène ou le sémité.9 Figure géniale de l'architecture comme du cinéma, de père en fils.10 Ont une certaine licence.

Mots croisés grille N° 1105



Horizontalement

- 1 Comme des mules.2 Illustré (connu ou inconnu).3 Espèces de pies-grièches.4 Sans choeurs.- Exhalai... son.5 Les exhalaisons sulfureuses du Vésuve ont détruit l'Ancien.- Reine de Bharat.6 Noé était son arrière-grand-père.- Figure dans l'espace.7 Île vanuatuane.- Pour les Yoruba, c'est lui qui a la main verte !8 Des étudiants socialistes de 1968 mais panéthiopiens.9 Engagèrent dans leur parti.10 Tonne pour cinquante.

Verticalement

- 1 Réparés par les louanges ?? Contrôle de conformité.3 Plutôt démocrate.4 Garde-boeufs.- Éole était son arrière-grand-père.5 Jaunisse.- Circule en Roumanie.6 Le sang de son sein aurait donné leur couleur aux framboises.- Réponse improvisée au coro.7 Corrompras.- Dans le milieu de l'antiterroïsme.8 A succédé à Mère Teresa.- Les couleurs japonaises selon Arthur.9 Ne louions certainement pas, bien au contraire.10 Fait l'audience.- Métalloïde.

MÉTÉO

Pluies orageuses aujourd'hui sur les wilayas du centre

Des pluies parfois sous forme d'averses orageuses, accompagnées de rafales de vent, affecteront aujourd'hui plusieurs wilayas du centre du pays, a indiqué, hier, un Bulletin météorologique spécial (BMS) émis par l'Office national de la météorologie. Placé au niveau de vigilance "Orange", le bulletin concerne les wilayas de Tipaza, Ain Defla, Alger, Blida, Médéa, Boumerdès, Tizi Ouzou et Bouira, où les quantités de pluies attendues oscilleront entre 20 mm et 40 mm et ce, de 03h00 à 21h00, précise la même source.

BLIDA

Le CRA lance la campagne de "Solidarité Ramadhan"

Le Croissant rouge algérien (CRA) a lancé, hier à partir de Blida, sa grande campagne de "Solidarité Ramadhan" prévoyant, cette année, la distribution de plus de 400 tonnes d'aides alimentaires et autres aides à travers le pays. L'opération a été lancée à partir du dépôt central du CRA à Blida par la présidente de cette organisation humanitaire, Ibtissam Hamlaoui, qui a souligné que l'action de Solidarité Ramadhan porte sur la distribution de plus de 400 tonnes de denrées alimentaires et aides diverses à travers différentes wilayas du pays. L'opération, qui se poursuivra jusqu'à la fin du mois en cours, a pour objectif principal de "soutenir les familles concernées à travers le pays, parallèlement au renforce-

ment des valeurs de solidarité et d'entraide sociale", a-t-elle noté.

SALON LEAP TECH CONFERENCE 2025 À RYADH

Algeria venture chapeaute la participation algérienne

L'Algérie participe à Ryadh (Arabie Saoudite), via l'accélérateur public des startups Algeria venture (AV), à l'événement technologique "LEAP 2025 Tech Conference", avec des startups algériennes opérant dans divers domaines dont les ressources humaines, l'énergie, le commerce électronique et de l'intelligence artificielle, a indiqué AV dans un communiqué. La participation algérienne à cet événement qui se tient du 9 au 12 février, intervient à travers un programme d'accompagnement, conçu par Algeria venture et

Météo

Alger	22	Tizi Ouzou	21
Tiaret	20	Béjaïa	19
Constantine	18	Oran	21

Jeudi 13 Février 2025

ACCIDENTS DE LA CIRCULATION

9 morts et 183 blessés en 24 heures

Nine personnes sont décédées et 183 autres ont été blessées dans des accidents de la circulation survenus au cours des dernières 24 heures dans plusieurs wilayas, a indiqué, hier, un communiqué de la Protection civile. Les bilans les plus lourds ont été enregistrés dans les wilayas de Souk Ahras avec 2 morts et 4 blessés, Alger (2 morts et 2 blessés), et Boumerdès (2 morts et 2 blessés), précise

la même source. Par ailleurs, les éléments de la Protection civile sont intervenus pour prodiguer des soins de première urgence à 22 personnes intoxiquées par le monoxyde de carbone émanant d'appareils de chauffage et chauffe-bain à l'intérieur de leurs domiciles dans plusieurs wilayas du pays, note le communiqué, déplorant la mort d'un homme intoxiqué par ce gaz à Souk Ahras.

SÛRETÉ DE LA WILAYA D'ALGER

Démantèlement de deux réseaux de passeurs

Les services de la Sécurité de la wilaya d'Alger ont procédé la semaine dernière, dans deux opérations distinctes, au démantèlement de deux réseaux de passeurs composés de 14 individus pour tentative de migration clandestine et organisation de traversée clandestine par mer à bord d'une embarcation de pêche, avec saisie de tous les équipements utilisés dans cet acte criminel, ont-ils indiqué, hier, dans un communiqué. Les deux affaires "ont été traitées par la Brigade de lutte contre le trafic des migrants et de la traite humaine relevant de la Division Est de la police judiciaire de Bab Ez-zouar, et de la 6e Sécurité urbaine de Rais Hamidou, en coordination avec la Police judiciaire de Bab el Oued", a précisé la même source, ajoutant que "l'affaire a été enclosée suite à une information sécuritaire faisant état de l'organisation, par un groupe d'individus, de traversées clandestines depuis les

côtes algériennes vers l'étranger". "Les investigations menées sur le terrain se sont soldées par l'identification de quatorze individus, dont cinq ressortissants étrangers qui préparaient une opération de migration clandestine", selon la même source. L'opération supervisée par le parquet territorialement compétent s'est soldée par "la saisie d'une embarcation, d'un moteur mécanique, de 30 bidons d'essence (600), de quatre gilets de sauvetage, et de deux rames. "Deux véhicules touristiques et une somme d'argent en monnaie nationale estimée 440 millions de centimes, ont également été saisies. Après parachèvement des procédures légales, "les mis en cause ont été présentés devant le parquet territorialement compétent pour tentative de migration clandestine par mer et violation des procédures et des réglementations relatives à la sortie du territoire national", a conclu le communiqué.

DJELFA

Saisie de 50 quintaux de viande rouge impropre à la consommation

Les services de la Gendarmerie nationale à Djelfa ont procédé à la saisie et la destruction de cinquante quintaux de viande rouge impropre à la consommation dans la commune de Ain Oussara et à l'arrestation de six suspects, a indiqué, hier, un communiqué de ce corps de sécurité. Selon le communiqué, le Groupement territorial de la Gendarmerie nationale de Djelfa a reçu des informations indiquant qu'"un fournisseur transporte et transfère de la viande rouge du sud sans estampille vétérinaire, vers des abattoirs des villes du nord, où elle est marquée du sceau de l'abattoir et des documents administratifs falsifiés pour la faire passer pour une viande locale". "Après inspection vétérinaire, il a été constaté qu'il s'agissait de viande d'origine inconnue, provenant de races du sud, transportée sans estampille vétérinaire, ce qui nécessite sa destruc-

tion", note le communiqué, ajoutant qu'"après avoir accompli toutes les procédures légales et inspecté l'abattoir, une quantité de têtes de bovins et d'ovins, ainsi que des abats correspondant à la quantité de viande saisie, ont été confisqués". L'enquête a conduit à l'arrestation de six (06) personnes, dont une femme, âgée de 40 à 60 ans, soupçonnées de spéculations illégales visant à perturber le marché en termes de disponibilité, en plus de plusieurs infractions relatives à la loi sur la protection du consommateur et la répression des fraudes". La Gendarmerie d'Aïn Oussara a "ouvert une enquête sur l'affaire, avec présentation des parties concernées devant les autorités judiciaires compétentes, et destruction de la viande rouge saisie en coordination avec les autorités administratives concernées", a conclu le communiqué.

ONU

Plus de 53 milliards de dollars nécessaires pour reconstruire Ghaza



Le relèvement et la reconstruction de la bande de Ghaza dévastée par plus de 15 mois d'agression sioniste, nécessiteront plus de 53 milliards de dollars, dont plus de 20 milliards sur les trois premières années, selon une estimation de l'ONU publiée mardi. "Les sommes nécessaires au relèvement et à la reconstruction à court, moyen et long termes dans la bande de Ghaza sont estimées à 53,142 milliards de dollars. Sur ce montant, le financement nécessaire à court terme pour les trois premières années est estimé à environ 20,568 milliards de dollars", écrit le secrétaire général de l'ONU Antonio Guterres dans un rapport réalisé à la demande de l'Assemblée générale de l'ONU.

Dans une résolution adoptée en décembre réclamant un cessez-le-feu immédiat et inconditionnel à Ghaza, l'Assemblée avait demandé au secrétaire général de lui fournir dans les deux mois

une évaluation des besoins de Ghaza à court, moyen et long termes. "Bien qu'il n'ait pas été possible, dans le contexte actuel, d'évaluer pleinement l'ensemble des besoins qui seront nécessaires dans la bande de Ghaza, l'évaluation intermédiaire rapide donne une première indication de l'ampleur considérable des besoins en matière de relèvement et de reconstruction dans le territoire", note le rapport publié mardi.

Le secteur du logement nécessitera, à lui seul, environ 30% des besoins de reconstruction, soit 15,2 milliards, selon le rapport.

Viennent ensuite le commerce et l'industrie (6,9 milliards), la santé (6,9 milliards), l'agriculture (4,2 milliards), la protection sociale (4,2 milliards), les transports (2,9 milliards), l'eau et l'assainissement (2,7 milliards) et l'éducation (2,6 milliards). Le rapport note également les coûts particulièrement élevés anticipés pour les secteurs de l'environnement

(1,9 milliard), "en raison de l'importante quantité de décombres contenant des engins non explosés et du coût élevé associé à l'enlèvement des débris".

L'ONU estime que l'agression sioniste a généré "plus de 50 millions de tonnes de débris, sous lesquels des restes humains coûtoient des engins non explosés, de l'amiant et d'autres substances dangereuses". Antonio Guterres insiste d'autre part sur le fait que "pour qu'il soit viable, tout effort de relèvement et de reconstruction doit être fermement ancré dans un cadre politique et sécuritaire plus large", avec Ghaza comme "partie intégrante d'un Etat palestinien pleinement indépendant, démocratique, d'un seul tenant, viable et souverain". "Il est indispensable que l'Etat palestinien soit un acteur central de la planification et de la mise en œuvre des activités de relèvement et de reconstruction de la bande de Ghaza", ajoute-t-il dans ce rapport daté du 30 janvier.

TOUGOURT

Départ d'une caravane d'aides humanitaires au profit de la population de Ghaza

Une caravane d'aides humanitaires destinées au peuple palestinien dans la bande de Ghaza a pris le départ, mardi soir de Touggourt, a-t-on constaté sur place. Cette caravane, dont le coup d'envoi a été donné par le chef de l'exécutif local, Othmane Abdelaziz, est composée

de 13 camions transportant divers produits alimentaires et médicaux, ainsi que des matelas et des couvertures. Ces dons ont été collectés par les services de la wilaya, en coordination avec la direction de l'action sociale et de la solidarité (DASS) et le comité du Croissant-Rouge algérien

(CRA) de la wilaya. Cette caravane s'ébranlera du siège de la wilaya pour se diriger vers le centre national de collecte des aides destinées au peuple palestinien au niveau de la zone industrielle de la Wilaya de Blida, pour qu'elles soient enfin acheminées vers l'aéroport militaire de Boufarik.